

ELABORATION DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CHARTRE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Rhône-Alpes Région

ARO
Syndicat mixte

SOMMAIRE

Editorial	3
Le Genevois Français : un territoire en construction	5
A. Présentation et contexte	5
1) La partie française d'une agglomération transfrontalière	5
2) Un territoire aux multiples facettes.....	6
3) Une centralité genevoise extérieure au périmètre CDDRA	9
4) Une des réponses à cette spécificité transfrontalière : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.....	10
B. Un CDDRA de convergence	15
1) Historique des précédents Contrats de Développement Rhône Alpes	15
2) De la structuration progressive de l'ARC au GPRA et CDDRA	19
La charte du Genevois français	23
A. L'engagement du Genevois français dans un seul CDDRA.....	23
B. Un volet PSADER pour la reconnaissance des espaces agricoles et ruraux	24

C. La Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)

- 1) Un rôle spécifique à l'échelle du Genevois français 27
- 2) Une approche de la centralité à valoriser dans le cadre du CDDRA..... 29

D. Une démarche concertée.....

- 1) Les étapes de la concertation 32
- 2) Association du CLD et société civile transfrontalière 33
- 3) Une concertation renforcée pour le PSADER 34

Des principaux enjeux du territoire

A. Les atouts d'un territoire dynamique

B. La maîtrise du développement

... Au futur rêvé et souhaité du Genevois français.....

Les 6 axes stratégiques de la Charte.....

AXE 1 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Une agglomération cohérente : maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain..... 47
- 1.2 Promouvoir les transports publics et les mobilités douces : vers une politique globale de déplacements. 48

1.3 Promouvoir une nouvelle politique de l'habitat : un développement solidaire 49

1.4 Impulser une politique globale de l'environnement 50

AXE 2 : IMPULSER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARTAGE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET COMPETITIF 52

2.1 Impulser une stratégie économique globale et assurer la promotion du Genevois français 54

2.2 Maintenir et développer le tissu économique local et l'accompagner dans ses mutations 55

2.3 Favoriser le développement de filières porteuses 56

2.4 Développer et adapter les outils et ressources du développement économique 57

AXE 3 : GARANTIR LA SOLIDARITE : UN ACCES POUR TOUS AUX SERVICES 59

3.1 Développement culturel : un maillage du territoire 60

3.2 Adapter l'offre de services (santé, petite enfance..) aux évolutions démographiques 62

AXE 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES 63

4.1 Conforter l'agriculture à partir de ses atouts 64

4.2 Développer, dynamiser et valoriser les filières bois locales
64

4.3 Développer une gestion concertée des espaces naturels, agricoles et forestiers..... 65

AXE 5 : RENFORCER LES FONCTIONS D'AGGLOMERATION ET DE CENTRALITE 67

AXE TRANSVERSAL : GARANTIR LES CONDITIONS CADRES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU GENEVOIS FRANÇAIS 69

Suivi et evaluation 72

Conclusion..... 73

GLOSSAIRE 74

EDITORIAL

Le Genevois français s'inscrit aujourd'hui parmi les territoires à enjeux spécifiques de Rhône-Alpes. Territoire frontalier, il occupe une position unique par son attractivité, son dynamisme et son développement. Mais son évolution rapide est aussi facteur de fragilité et impose une politique volontariste d'aménagement, de protection de l'environnement et de développement des services à la population, tant du point de vue transfrontalier qu'à l'échelle du Genevois français.

Partie intégrante d'un bassin de vie transfrontalier de près de 900 000 habitants au développement rapide, mais aussi facteur de fragilité, le Genevois français s'affirme comme un territoire d'avenir en pleine mutation.

Le Genevois français est lié par un facteur extérieur à son périmètre administratif : Genève, ville internationale inscrite dans la compétition mondiale en termes d'attractivité économique. Genève constitue, par son poids démographique, sa vitalité économique et sa croissance, le cœur fonctionnel du Genevois français.

Ce paradoxe d'un territoire qui prend sa source dans une externalité est néanmoins résolu par **une lecture transfrontalière de l'aménagement du bassin de vie**. Le terme de Genevois français recouvre ainsi la réunion des collectivités françaises entrant dans le cercle de l'agglomération franco-valdo-genevoise : il désigne tant le périmètre de l'ARC syndicat mixte qui incarne cette fédération des collectivités françaises que le nouveau périmètre du Contrat de Développement Rhône-Alpes de cette région.

Le CDDRA du Genevois français, s'il concerne un territoire composé exclusivement d'EPCI et de communes françaises, est donc étroitement lié à l'agglomération franco-valdo-genevoise, espace transfrontalier dont l'institutionnalisation se construit progressivement au travers du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dont la Région Rhône-Alpes est un acteur essentiel.

Ce Projet d'agglomération a déjà connu des avancées remarquables dans des délais rapides au regard du temps de l'aménagement du territoire.

La **complexité institutionnelle de l'espace franco-valdo-genevois**, la multiplication des acteurs, la dimension des enjeux et le caractère original et innovant du Genevois français impliquent un travail considérable de construction commune d'une gouvernance à l'échelle du territoire, qu'il soit français (Le Genevois français) ou franco-suisse (le Projet d'agglomération).

Cette construction s'opère au travers des **dispositifs transfrontaliers et régionaux** : la Région Rhône-Alpes participe aux travaux transfrontaliers via le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) du Projet d'agglomération, et soutient la structuration des collectivités françaises via l'élaboration du CDDRA du Genevois français.

Les défis qui pèsent sur l'avenir du franco-valdo-genevois requièrent une organisation efficiente des partenaires français. Une affirmation forte des collectivités françaises dans leurs politiques de développement participera au succès de l'entreprise franco-valdo-genevoise.

La construction d'une identité partagée autour des multiples atouts de notre territoire impose l'affirmation du Genevois français par une harmonisation des cadres de gestion et la bonne adéquation de la gouvernance.

C'est pourquoi le Genevois français doit inscrire son projet de territoire sous les signes de la **convergence** des cadres d'actions et de la **différenciation** autour des atouts propres à chaque composante du territoire. Le projet vise bien l'harmonisation des démarches entre pôles à caractère

urbain et secteurs plus ruraux, en se reposant sur la complémentarité des unités territoriales du Genevois français.

Cette démarche, inscrite dans la durée, requiert un appui renouvelé de ses partenaires et la procédure CDDRA, dédiée à la structuration du territoire français, est une opportunité à saisir pour continuer l'effort de construction autour d'ambitions partagées.

Il s'agit de bâtir les fondements d'un cadre de vie plus durable pour le Genevois français et d'organiser institutionnellement et politiquement une communauté de destin réunissant plus de 300 000 personnes. L'enjeu est bien de faire émerger un territoire identifiable, source d'impulsion et d'ancrage des stratégies de développement, au service d'une vision du territoire ambitieuse, équilibrée géographiquement et construite collectivement.

LE GENEVOIS FRANÇAIS : UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION

Le Genevois connaît aujourd'hui une mutation accélérée tant à l'échelle transfrontalière franco-valdo-genevoise qu'à la dimension du seul Genevois français. Le fait transfrontalier inhérent à l'histoire et au parcours de ce territoire prend une nouvelle dimension, Genève exerçant une influence grandissante sur toutes les composantes relatives à l'aménagement de sa périphérie française. Les dynamiques à l'œuvre sur le périmètre du Genevois français ont amené les collectivités françaises à se fédérer autour de l'ARC syndicat mixte pour maîtriser le développement et l'aménagement du territoire. La construction du Genevois français s'inscrit dès lors sous le signe de la coopération transfrontalière et de la convergence des politiques publiques françaises.

A. Présentation et contexte

Le Genevois français, périmètre CDDRA parmi les plus importants de la Région Rhône-Alpes, se caractérise tout d'abord par sa diversité. L'unité du territoire repose sur une centralité qui lui est pourtant extérieure : Genève, ville internationale qui pèse lourdement sur le devenir du Genevois français. La croissance de cette aire transfrontalière a imposé notamment de nouvelles formes de coopération entre Genève et ses voisins français : le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise incarne désormais l'avenir commun des acteurs du bassin de vie. Le Genevois français, confronté à l'explosion démographique et à une périurbanisation mal maîtrisée, doit répondre aux enjeux du rythme soutenu de son développement et préserver ses atouts.

1) La partie française d'une agglomération transfrontalière

Le Genevois français appartient à une agglomération transfrontalière charnière entre deux pays, avec une ville centre de renommée internationale.



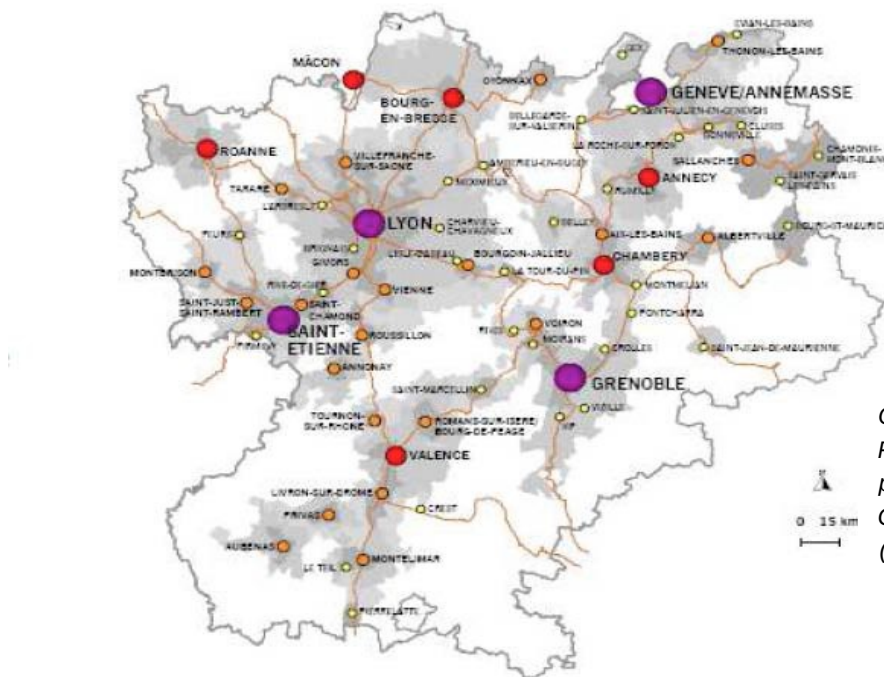
L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue le trait d'union de deux zones comparables en termes de surface et de population : la Région Rhône-Alpes et la Suisse.

L'agglomération franco-valdo-genevoise se situe à l'articulation de deux entités comparables en termes de surface et de population : la région Rhône-Alpes¹ et la Suisse. Cette **position charnière** entre deux territoires dynamiques en fait un pôle d'échanges au rôle stratégique dans le cadre d'un développement autour de partenariats ciblés (exemple : INTERREG) et confère au Genevois français un rôle particulier, en tant qu'aire métropolitaine majeure de la Région Rhône-Alpes. C'est ainsi une zone de transit importante, Nord-Sud notamment, avec le tunnel du Mont Blanc en direction de la vallée de l'Arve.

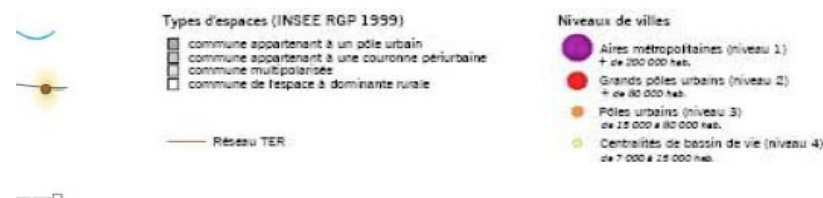
2) Un territoire aux multiples facettes

Situé au nord-est de la région Rhône-Alpes, le Genevois français s'étend sur 1500 km², et rassemble près de 300 000 habitants sur 116 communes. Le Genevois français compte 9 intercommunalités dont une communauté d'agglomération et deux communes hors cadre d'intercommunalité.

Ainsi **le Genevois français est un des périmètres CDDRA parmi les plus importants de la Région Rhône-Alpes. De par sa taille et son contexte transfrontalier, il se caractérise par sa diversité.**



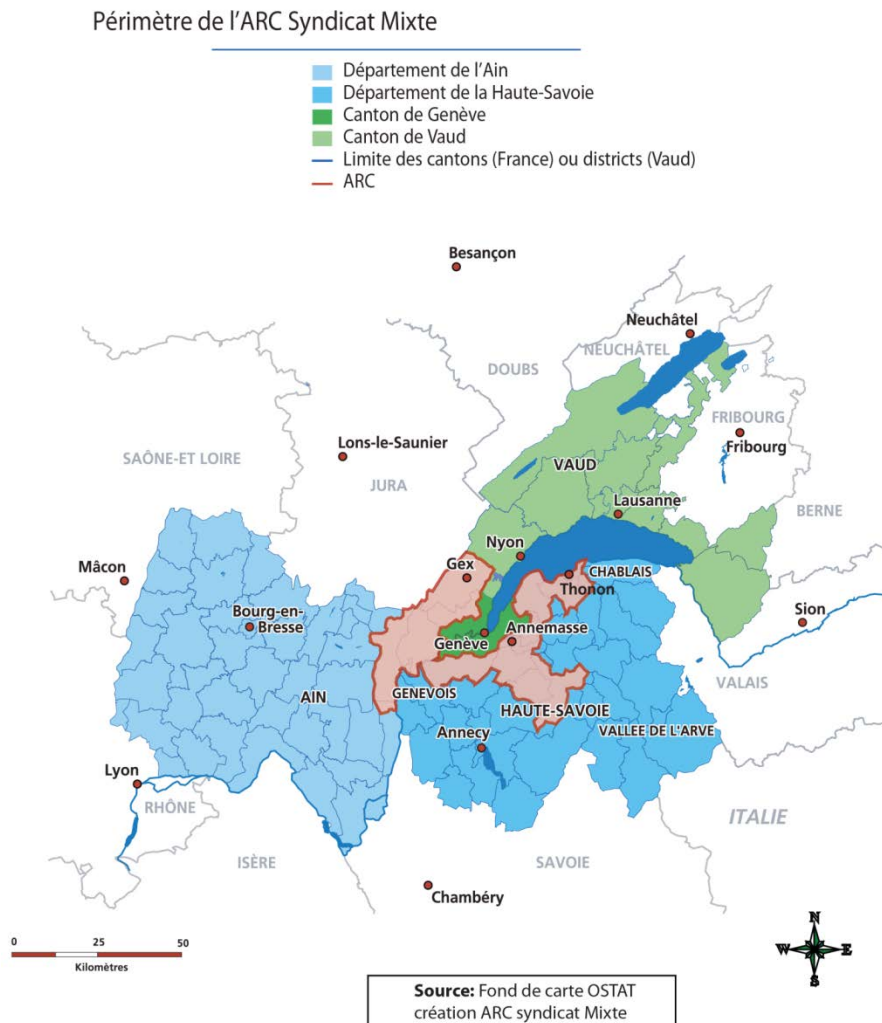
Organisation territoriale de la Région Rhône-Alpes à travers aires, pôles et centralités urbaines, Genève étant sa 2e agglomération (extrait de ORADTT 25/11/10)



¹ 6 117 000 hab. en 2008 en Rhône Alpes, INSEE, 7 866 000 hab. en Suisse en 2010, Office Fédéral de la Statistique.

Les premiers atouts du Genevois français s'expriment au travers d'un paysage exceptionnel, d'un environnement naturel riche et varié, et d'une puissante dynamique de développement liée au contexte transfrontalier. Ce territoire attractif connaît en effet une croissance démographique remarquable du fait du dynamisme économique de Genève, ville internationale et centre d'une vaste agglomération franco-valdo-genevoise en devenir.

Ce lien étroit du Genevois français avec Genève lui confère une dimension régionale reconnue par l'ensemble des acteurs institutionnels tels que l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie et les partenaires suisses (Canton de Genève, Canton de Vaud).



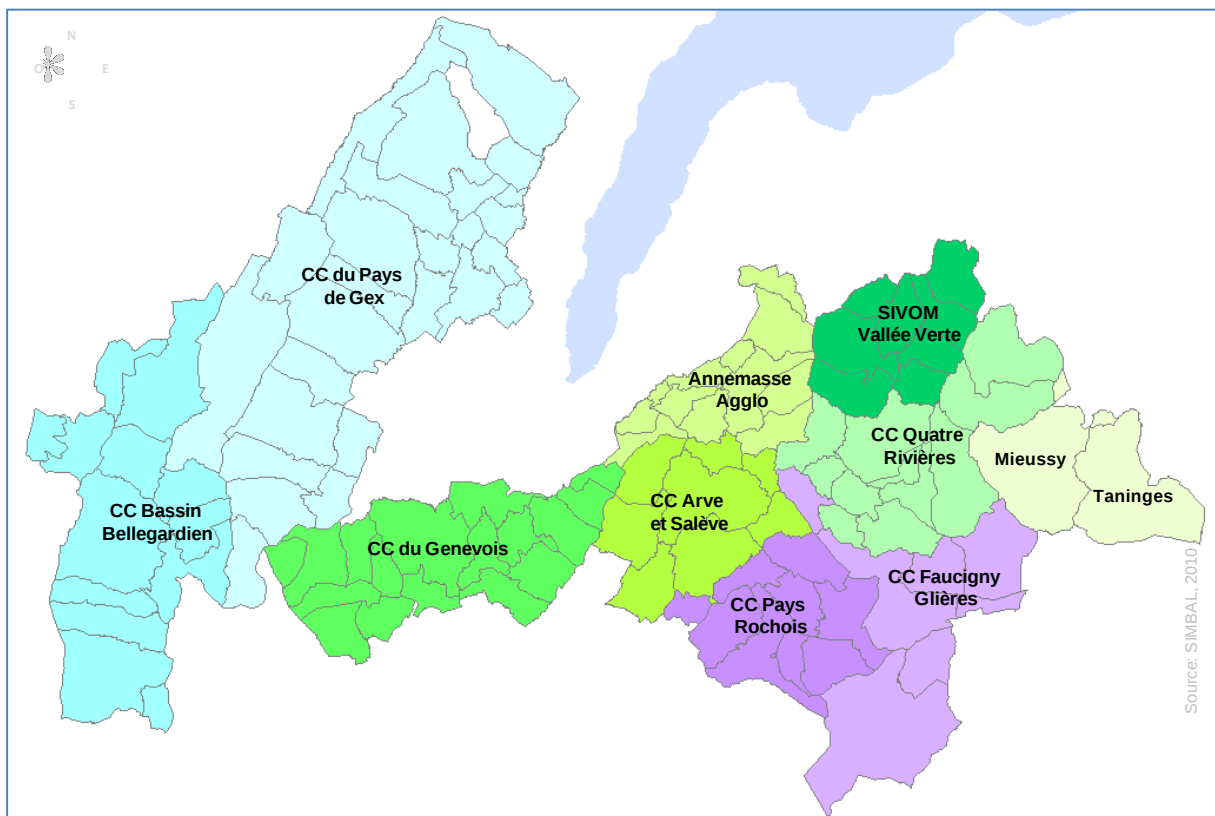
Le Genevois français, en tant qu'entité CDDRA, présente un visage unique : outre sa taille significative en termes d'espaces et de population, son périmètre s'inscrit dans un cadre transfrontalier de rayonnement européen, et comporte une **assise bi-départementale**. Autant de spécificités qui imposent de définir des grilles de lecture originales pour décrypter les enjeux du Genevois français.

Malgré ce cadre unique, **le Genevois français regroupe des territoires aux fortes disparités** : centralités urbaines en cours de densification, espaces semi-ruraux périphériques, périmètres ruraux et pays de montagne, chacun étant engagé dans ses propres logiques d'aménagement du territoire. Cette diversité des composantes du Genevois français, s'accompagne d'une **hétérogénéité des vocations économiques locales, des niveaux d'équipements collectifs, des accès aux services, des vocations touristiques**.

▲ CHIFFRES CLEFS

- 1500 km²
- 351 644 habitants sur le territoire de l'ARC (2001), 116 communes
- 300 000 habitants sur le territoire du CDDRA (2011), 115 communes
- Taux de natalité : 1,23 % en 2006 (1,34 % en Rhône-Alpes)
- 16,4 % de plus de 60 ans (21 % en Rhône-Alpes)
- 43 % de la population vit dans les 10 % des communes les plus peuplées
- 47 500 personnes vivant dans le Genevois français en 2006 n'y vivaient pas 5 ans auparavant
- 16 000 arrivées en provenance de l'étranger depuis 2005, dont 50 % en provenance de Suisse
- Plus de 35 % des ménages migrants sont constitués d'une seule personne
- 17 % des nouveaux arrivants sont des cadres (8 % dans la population déjà présente)
- 37 % des actifs ayant un emploi travaillent en Suisse, principalement des cadres.
- 70 445 travailleurs frontaliers enregistrés sur le canton de Genève (fin 2010)
- 58 931 frontaliers et Suisses résidant sur le territoire de l'ARC (exemples : 21 047 sur Annemasse Agglo, 11 251 dans le Pays de Gex, 262 à Taninges)
- Salaire net médian à Genève en 2008 : 4 454 € (1600 € en Rhône-Alpes)

Périmètre CDDRA du Genevois français



3) Une centralité genevoise extérieure au périmètre CDDRA

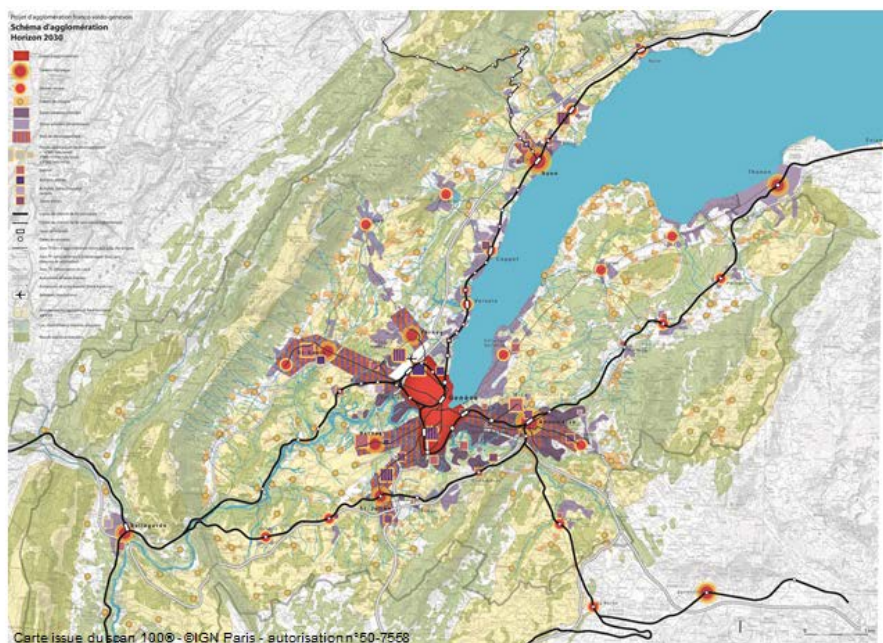
La ville centre de l'agglomération à laquelle appartient le Genevois français, Genève, métropole internationale, est le cœur d'une agglomération frontalière, à cheval sur deux pays, dont la Suisse, hors zone de l'Union Européenne.

Genève constitue la centralité d'un bassin de vie de plus de 860 000 habitants, caractérisée par une forte attractivité qui génère **une croissance démographique et un rythme de développement soutenu. La cohérence du Genevois français s'affirme donc essentiellement par l'articulation de son développement avec le canton de Genève.**

Genève et son canton, enclavés dans sa périphérie française, constituent un pôle d'attraction international dont le développement en pleine accélération pèse fortement sur son environnement et ses ressources (eau, énergie, sols...), au même titre qu'une agglomération classique en forte croissance. **L'agglomération genevoise soumet le Genevois français à de nombreuses pressions que la présence de la frontière rend complexes à appréhender.**

Soumis à l'influence des dynamiques transfrontalières le Genevois français est en effet sujet à de fortes pressions urbaines et foncières liées à **l'afflux de population**. L'attractivité de Genève, si elle profite à sa périphérie française, induit de nombreux déséquilibres en termes de logement, de développement économique et de mobilité (se reporter au diagnostic de territoire pour plus de détails sur l'explosion démographique de la région).

Bien que l'intensité du phénomène varie avec la proximité de la frontière, ces évolutions constituent autant de défis pour le territoire : accueil et maintien de la population grâce à des équipements et services de proximité, développement économique, développement des mobilités douces, maintien et gestion des espaces agricoles et préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Une agglomération franco-valdo-genevoise multipolaire, compacte et verte

4) Une des réponses à cette spécificité transfrontalière : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Historique de la construction du projet d'agglomération

Pendant longtemps, les cantons de Genève et Vaud ainsi que les territoires français limitrophes ont vécu dans des espaces de vie bien délimités par les frontières nationales et cantonales. Tandis que les institutions continuaient leur fonctionnement parallèle, les habitants suivant les réalités économiques, sociales et culturelles, opéraient leur rapprochement jusqu'à abolir, dans leurs pratiques quotidiennes, les limites territoriales.

Pour un grand nombre d'habitants, l'agglomération franco-valdo-genevoise constitue désormais le cadre de vie et l'échelle de référence pour se loger, travailler, se détendre, etc.



Cette réalité et la nécessité d'en tenir compte avaient été identifiées dès le début des années 70, donnant lieu à la création du Comité régional franco-genevois (CRFG) par un accord entre l'Etat français et la Confédération suisse, qui regroupe le canton de Genève, le canton de Vaud et les différentes collectivités françaises concernées.

Aujourd'hui, l'agglomération compte plus de 860'000 habitants et selon un rythme de croissance qui ne se dément pas, dépassera le million d'habitants à l'horizon 2030.

Le lancement d'une politique de développement des agglomérations impulsée par Berne à partir de 2004 a relancé la coopération transfrontalière sur le bassin genevois. Genève, enclavée dans sa périphérie française se devait de développer ses liens avec les collectivités françaises pour saisir les opportunités offertes par l'intérêt de la Confédération helvétique pour le développement de ses grandes agglomérations.

Cette démarche rencontrait les intérêts des collectivités françaises constituant la 1^{ère} couronne de l'agglomération genevoise. Les collectivités locales, subissant le poids grandissant de Genève, se saisirent de cette opportunité pour constituer une plateforme commune afin de mieux collaborer avec Genève : l'Association Régionale de Coopération (ARC) est ainsi créée dès 2005 afin de fédérer les intercommunalités frontalières (elle se transformera en syndicat mixte en 2010).

Les partenaires, emmenés par le Canton de Genève, le district de Nyon et l'ARC, s'engagèrent alors dans le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour structurer un mode de développement durable et permettre une gestion coordonnée à l'échelle du bassin de vie.

Le Projet politique d'agglomération franco-valdo-genevoise a pour objectif de répondre concrètement aux besoins des territoires et aux attentes de la population, non seulement au travers des questions capitales qui se posent en matière de transports, d'aménagement et de développement économique, mais aussi dans tous les domaines touchant à la vie des habitants tels que le logement, la santé, la formation, la vie culturelle, la cohésion sociale et l'environnement.

Depuis 2007

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède les atouts d'une métropole internationale dynamique et attractive. Pour offrir à la population une qualité de vie et un développement territorial équitable, les partenaires français, vaudois et genevois ont élaboré, sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG), un projet pour ce territoire : **le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.**

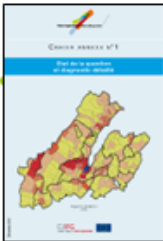
Une Charte et 8 Cahiers annexes



La Charte d'engagement signée le 5 décembre 2007

- L'engagement des partenaires sur les objectifs, la stratégie et la mise en oeuvre du Projet d'agglomération
- Un Schéma d'agglomération et des mesures d'infrastructures transports
- Des actions définies pour chaque thématique

Consultez tous les documents sur : www.projet-agglo.org



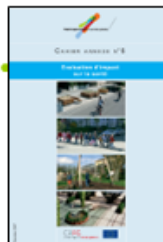














L'agglomération franco-valdo-genevoise : une métropole internationale

La nécessité de l'agglomération transfrontalière

Cette agglomération compte aujourd'hui près de 860'000 habitants. Avec un rythme de croissance annuelle supérieure à 1%, elle devrait approcher un million dans moins de 20 ans et offrir 500'000 emplois, soit plus de 100'000 supplémentaires. Cependant, de nombreux défis sont à relever :

- Résoudre les problèmes de déplacement en offrant une alternative durable aux transports individuels ;
- Construire des logements équitablement répartis de part et d'autre de la frontière ;
- Promouvoir un développement économique et social, équitable et durable ;
- Améliorer les conditions environnementales ;
- Préserver la qualité paysagère ;
- Développer des services transfrontaliers à la population (formation, culture, etc.) ;
- Garantir un cadre de vie attractif.

Pour cela, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois définissent ensemble l'aménagement du territoire à l'horizon 2030 avec la construction de grandes infrastructures de transports, l'identification d'espaces prioritaires et stratégiques de développement (logements, activités économiques) et d'espaces à préserver. En parallèle, des services à la population sont développés au travers de thèmes qui touchent de près la vie de chacun : la mobilité, le logement, l'économie, la formation, le social, la santé, la culture, l'agriculture et l'environnement. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes et rapides aux préoccupations qui trouveront une réponse à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Pourquoi 2030 ?

Structurer l'agglomération transfrontalière prend du temps. 2030 peut paraître lointain. C'est une génération, terme auquel les enfants d'aujourd'hui entreront dans la vie active, rechercheront leur premier emploi, leur premier logement.

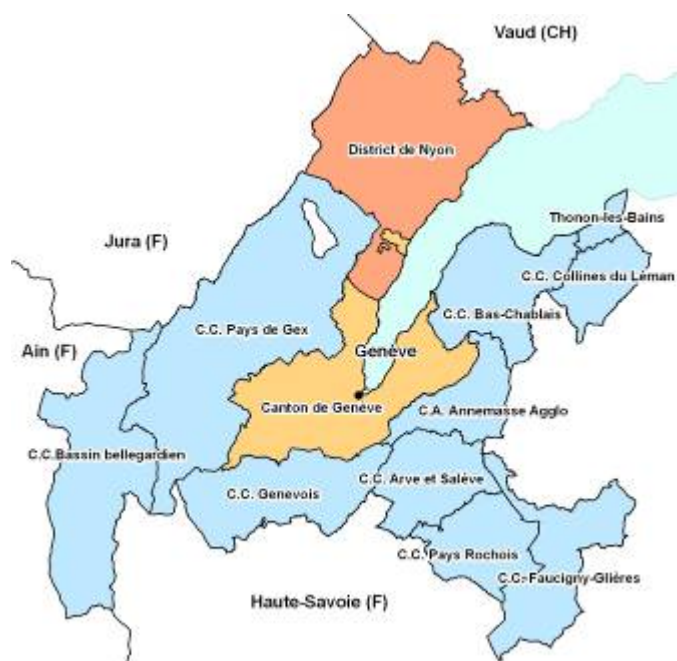
Pour favoriser le maintien de la qualité du cadre de vie et éviter le gaspillage d'un espace devenu précieux, la stratégie retenue est d'encourager un développement urbain de haute qualité autour des infrastructures de transports publics existantes ou à venir : le réseau RER, que la liaison CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) permettra de déployer sur toute l'agglomération, le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex), le TCMC (tram Cornavin-Meyrin-Cern), ou encore les futurs trams allant jusqu'à Annemasse, St Genis-Pouilly, Ferney-Voltaire et St Julien-en-Genevois.

La signature d'une Charte d'agglomération franco-valdo-genevoise en 2007 a permis d'établir des bases partagées dans toutes les politiques de l'aménagement du territoire. Le développement du Genevois français autour d'une centralité suisse impose de **considérer les politiques d'aménagement du territoire périphérique français sur deux échelles** :

- **L'une, transfrontalière** propre à la résolution des problématiques communes de part et d'autre de la frontière,
- **L'autre, franco-française**, inhérente aux politiques d'aménagement d'un territoire bi-départemental reposant sur plusieurs EPCI.

Ainsi, pour le CDDRA du Genevois français, aux enjeux classiques d'une agglomération en plein essor s'ajoutent les aspects transfrontaliers : écarts de salaires, déséquilibres sur la répartition de l'emploi, du logement, etc. L'existence du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise est une opportunité pour la démarche CDDRA, car de nombreuses réflexions et diagnostics ont émergé en amont de cette démarche.

Ainsi, le Projet d'agglomération permet une meilleure lecture du territoire tout en participant à rapprocher les nombreux acteurs locaux. Si le Genevois français sait d'ores et déjà définir des lignes directrices, il n'est pas encore en mesure de décliner un projet de territoire détaillé dans toutes ses politiques d'aménagement du territoire : un long travail technique et politique reste à mener.



L'agglomération franco-valdo-genevoise en chiffres

- 2 pays, 2 cantons, 2 départements
- 1 région
- 2'000 km²
- 208 communes
- 860'000 habitants en 2010
- 403'341 emplois

Les collectivités françaises membres du syndicat mixte de l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC)

Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Partenariat français

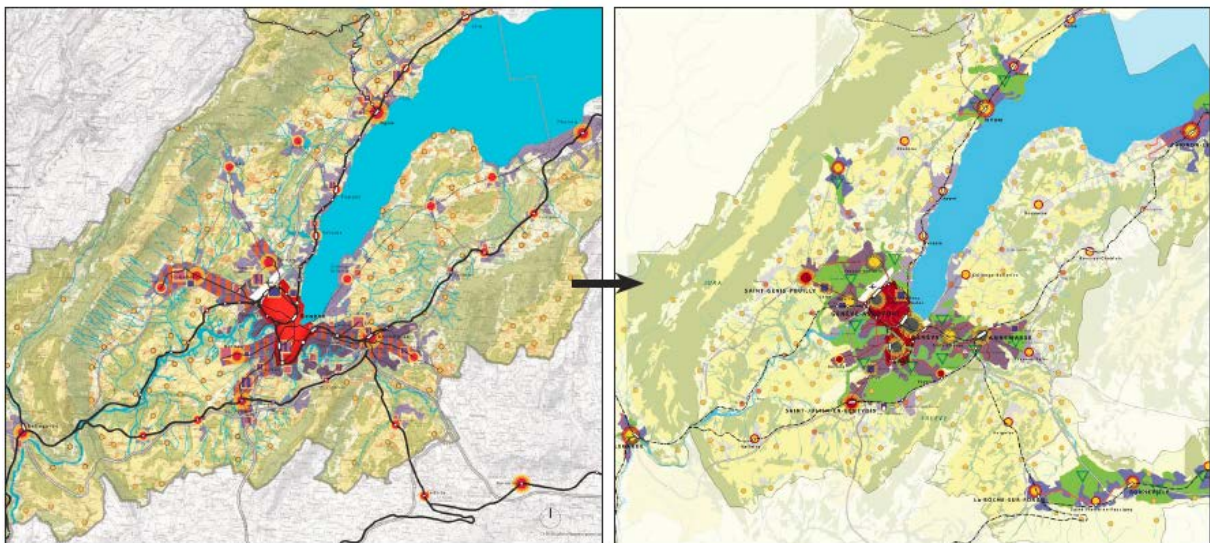
- Au niveau de l'Etat : l'Etat français dans le cadre de la Coopération métropolitaine et du CRFG.
- Au niveau régional : la Région Rhône-Alpes dans le cadre du label « Grands projets ».
- Au niveau départemental : les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre des opérations de coopération transfrontalière.
- Au niveau local : les collectivités françaises du bassin de vie (réunies au sein de l'ARC).

Partenariat suisse

- Au niveau cantonal : le canton de Genève et le canton de Vaud.
- Au niveau régional : la Région de Nyon.
- Au niveau local : la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Nyon.

Soutien de l'UE

L'Union européenne dans le cadre d'INTERREG (programme d'initiative communautaire qui favorise le développement d'un territoire européen équilibré et harmonieux).



Du SA1 au SA2

Une agglomération franco-valdo-genevoise multipolaire, compacte et verte

Une agglomération efficace, solidaire et durable

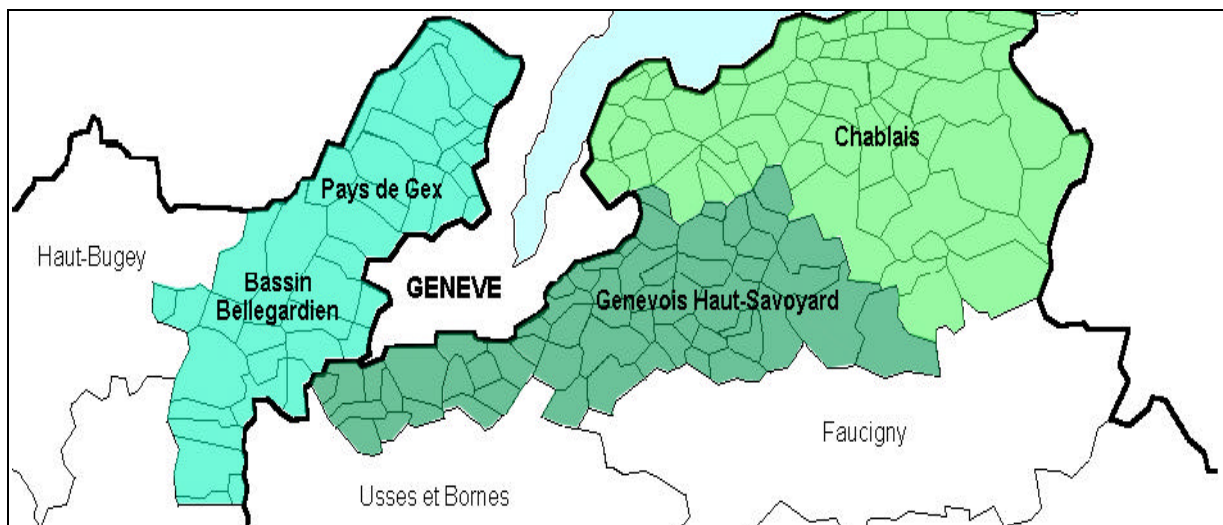
B. Un CDDRA de convergence

La maîtrise du développement du Genevois français est rendue complexe du fait de la coexistence de nombreux périmètres institutionnels distincts au sein d'un même bassin de population. La multiplicité des acteurs et des cadres d'action impose aujourd'hui la convergence des dispositifs autour d'axes prioritaires et stratégiques.

1) Historique des précédents Contrats de Développement Rhône Alpes

Les dispositifs régionaux et transfrontaliers s'alimentent les uns les autres.

Déjà **en 2004**, plusieurs dispositifs CDRA : Chablais, Pays de Gex/Pays Bellegardien, et Genevois Haut-Savoyard s'étaient dotés d'un **Préambule commun**.



Ce **Préambule commun** résultait d'une réflexion menée avec la Région Rhône-Alpes sur le rapprochement des périmètres issus de la première génération CDRA (les Contrats Globaux de Développement) avec la mise en place d'Agendas 21 élargis. L'hypothèse d'une fusion des périmètres au sein de l'ARC était d'ailleurs une hypothèse évoquée avec le partenaire régional dès 2003.

Cette démarche préfigurait déjà la mise en place d'un projet à une échelle plus large : ainsi la réflexion sur la constitution de l'association ARC a-t-elle initiée sous le couvert du SIMBAL, porteur du CDRA du Genevois Haut-Savoyard, en concertation étroite avec le porteur du CDRA du Pays de Gex/Pays Bellegardien, la Communauté de communes du Pays de Gex et le porteur du CDRA du Chablais, le SIAC.

La signature de ces 3 contrats est concomitante à la création de l'ARC association dès 2004 : la logique ARC est alors intégrée à la réflexion des CDRA.

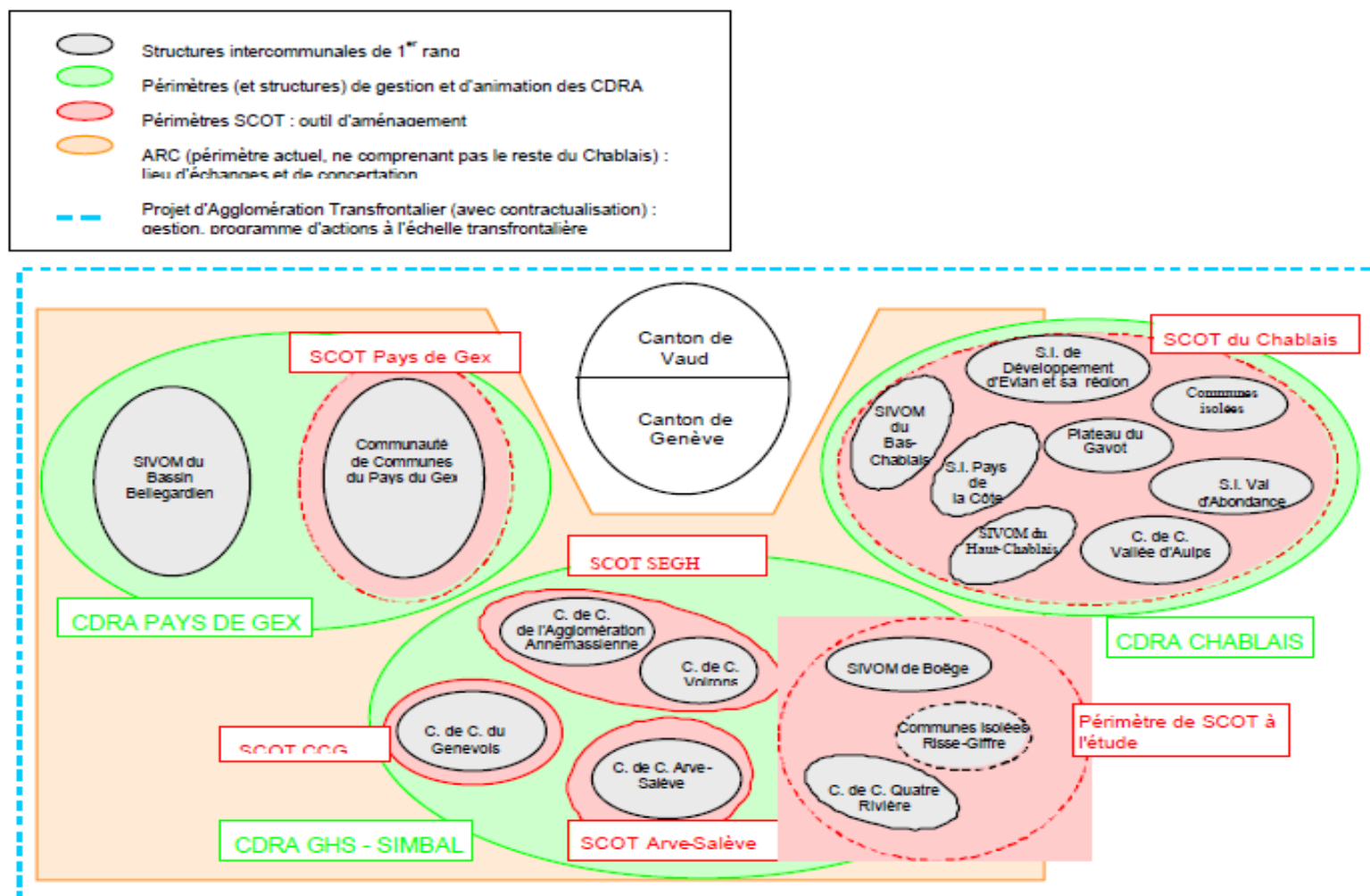


Schéma organisationnel préalable à la constitution de l'ARC association (2004)

La 2^e génération des CDRA a permis d'asseoir les EPCI autour de plateformes communes et a initié la structuration de périmètres pertinents supra-intercommunaux. Le centre de gravité de la réflexion sur l'aménagement du territoire a progressivement glissé des périmètres CDRA vers celui du Projet d'agglomération, parallèlement à l'exécution de CDRA signés entre 2004 et 2005.

Le Projet d'agglomération s'est imposé comme la bonne échelle pour appréhender les enjeux du bassin de vie. Naturellement, **la fédération des EPCI engagés dans l'ARC s'est approfondie avec la signature de la Charte d'agglomération franco-valdo-genevoise le 5 décembre 2007. Ce geste politique fort engage toutes les parties françaises et suisses dans un partenariat porteur des ambitions de demain.**

Ainsi depuis mars 2010 :

- mise en œuvre de cette charte via le Schéma d'agglomération de 1^{ère} génération ;
- poursuite de la structuration de la partie française, et transformation de l'ARC de forme associative en syndicat mixte ; pour porter de manière opérationnelle les objectifs du Schéma d'agglomération.

Le Projet d'agglomération et son impact sur la structuration du territoire amène une nouvelle dynamique dont il convient de s'inspirer dans l'élaboration des autres cadres contractuels liés à l'aménagement du territoire.

La Région Rhône-Alpes consacre ainsi le Projet d'agglomération via son inscription dans un Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) signé fin 2009. Cette procédure régionale soutient la déclinaison du Projet d'agglomération sur le territoire français selon une programmation 2010-2014. Ce GPRA, d'un montant de 10 000 000 € constitue un signal fort de la région Rhône-Alpes qui concrétise son soutien à la démarche du Projet d'agglomération, en tant que dispositif à effet de levier.

Suite à la signature du GPRA, des discussions politiques abordent la question de la 3^e génération CDDRA au regard des nouveaux périmètres d'intervention que sont le Projet d'agglomération et son GPRA.

L'année 2009 voit la réflexion développée autour d'une harmonisation des cadres d'intervention et les acteurs de l'ARC désormais constitué en syndicat mixte choisissent de fusionner les périmètres CDRA intéressés au Projet d'agglomération.

Le Genevois Haut-Savoyard, le Pays de Gex/Pays Bellegardien et une partie du Faucigny se fondent dans un nouveau périmètre CDDRA : le Genevois français. Le Chablais conserve son propre périmètre CDDRA qui épouse celui du SCOT du Chablais.

L'ARC syndicat mixte, en tant que porteur du futur dispositif CDDRA, dépose une candidature CDDRA auprès de la Région Rhône-Alpes dès fin 2009, candidature accueillie favorablement par le partenaire régional au 1^{er} trimestre 2010.

Le périmètre du Genevois français n'épouse pas strictement celui de l'ARC syndicat mixte : un conventionnement est passé entre l'ARC et les territoires voisins membres du Genevois français sans être parties prenantes à l'ARC syndicat mixte (CC Quatre Rivières, CC de la Vallée Verte, Taninges et Mieussy).

2) De la structuration progressive de l'ARC au GPRA et CDDRA

La constitution de l'ARC Syndicat Mixte matérialise la concrétisation du projet politique local destiné à favoriser les synergies entre des territoires voisins unis par une même communauté de destin.

Les collectivités françaises intéressées aux problématiques transfrontalières ont initié une dynamique partenariale pour présenter un front uni dans les négociations transfrontalières et défendre au mieux les intérêts des EPCI frontaliers.

Cette démarche de rapprochement de périmètres distincts s'est traduite par la création de l'ARC association en 2004, dédiée à la démarche transfrontalière.

L'ARC s'est alors exclusivement consacré au domaine de la coopération transfrontalière, le portage administratif des CDRA revenant toujours à des maîtrises d'ouvrage classiques : SIMBAL, SIAC, CCPG.

L'intégration politique a connu une étape supplémentaire avec la constitution de l'ARC en syndicat mixte début 2010 pour asseoir la capacité de la périphérie française à intervenir dans les déclinaisons opérationnelles du Projet d'agglomération.



(absent sur la photo : Martial SADDIER)

Direction politique de l'ARC syndicat mixte : comité syndical constitutif du 11 mars 2010

Dans la mesure où le Projet d'agglomération traite des thématiques très proches d'autres dispositifs liés à l'aménagement du territoire, les élus de l'ARC ont souhaité gérer les dispositifs contractuels régionaux tels que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ou le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) pour offrir à l'ensemble des partenaires une cohérence d'ensemble aux différentes politiques de l'aménagement du Genevois français.

Les résultats obtenus par l'ARC en tant que fédérateur des collectivités françaises sont significatifs :

- Des résultats politiques : l'action de l'ARC permet de peser efficacement et durablement sur l'avenir d'un périmètre transfrontalier dont la principale centralité, Genève, est située dans un autre pays hors UE.
 - ✓ L'ARC s'est imposé comme un partenaire incontournable de la coopération transfrontalière : il est notamment signataire en 2007, avec la Région Rhône-Alpes, de la Charte d'agglomération,

document fondateur qui inscrit les objectifs de développement et de rééquilibrage du bassin franco-valdo-genevois.

- ✓ la constitution de l'ARC en syndicat mixte en 2010 offre une nouvelle visibilité et une reconnaissance régionale et nationale de son périmètre frontalier. Tous les grands chantiers du Genevois (ex : Contrats Gares, mission d'expertise OIN Aéroport Nord...) profitent aujourd'hui du cadre de l'ARC qui leur offre une nouvelle assise dans la recherche de financements et de nouveaux partenariats.
 - ✓ l'intégration de la gouvernance suppose la mise en place prochaine d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'ARC, encore une fois, permet la mise en œuvre d'une démarche inédite et représentera les intérêts français dans cet organisme faîtière de l'aménagement transfrontalier. L'ARC s'est également engagé dans la réflexion sur un pôle métropolitain (loi de 2010 portant réforme des collectivités territoriales).
- Des résultats financiers : l'aménagement du territoire n'étant plus maîtrisable dans le cadre des seuls EPCI, la prise en compte du phénomène d'agglomération a imposé aux membres de l'ARC de se doter des moyens d'une coordination efficace (aide au positionnement stratégique et politique, animation du débat, assistance technique, études). La fédération des collectivités françaises au sein de l'ARC a ouvert des opportunités de cofinancement considérables. Ces cofinancements directement liés à l'ARC s'inscrivent d'abord dans un volet transfrontalier, le volet frontalier étant incarné par la procédure CDDRA.
- ✓ Fonds d'infrastructure de la Confédération : 180 000 000 CHF € (1ère tranche 2011-2014) avec un impact côté français à hauteur de 36 000 000 CHF sans préjuger de la 2e tranche à venir 2015-2018.
 - ✓ INTERREG : soutien de l'Union Européenne au chantier transfrontalier, la partie française a bénéficié de 2 500 000 € de cofinancements au programme de travail du Projet d'agglomération sur la période 2008-2010, auxquels s'ajoutent une participation régionale de près de 1 500 000 €.
 - ✓ Grand Projet Rhône-Alpes : 10 000 000 € sur la période 2010-2014 avec des engagements depuis sur tous les périmètres.
 - ✓ La contribution spécifique : négociation en cours sur une base de 24 000 000 € par an. Depuis le début de l'année, le Conseil d'Etat a confirmé publiquement sa volonté d'aboutir et de parvenir à création d'un « fonds alimenté par les partenaires et dont l'affectation serait décidée par le Comité de Pilotage du Projet d'agglomération, projet par projet, selon une programmation pluriannuelle ». (cf Feuille d'Avis Officiel- FAO de la République et Canton de Genève, 4 avril 2011).
 - ✓ Des déclinaisons opérationnelles du Projet d'agglomération permettent de capter des cofinancements en lignes directes : près de 1 000 000 € par Contrat Corridor, notamment via la Région Rhône-Alpes. La partie française est concernée par 5 Contrats Corridors.
 - ✓ Le cadre Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et ARC est un facteur de succès sur certaines grandes opérations en termes de cofinancement. De même, certaines démarches transversales s'appuient sur ces nouvelles échelles de référence et peuvent prétendre à de nouveaux partenariats (ex : Schéma de cohérence Climat Energie Qualité de l'Air territorial (SC²ET) avec une contribution de l'ADEME, démarche InterSCOT avec le concours de la DREAL).

Ces résultats confortent l'ARC dans son action de convergence des politiques publiques du Genevois français. L'élaboration du CDDRA du Genevois français, dispositif consacré exclusivement aux collectivités françaises, s'inscrit naturellement dans l'action globale menée depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, la structuration de l'ARC en syndicat mixte permet une mise en cohérence de dispositifs complémentaires par un portage commun :

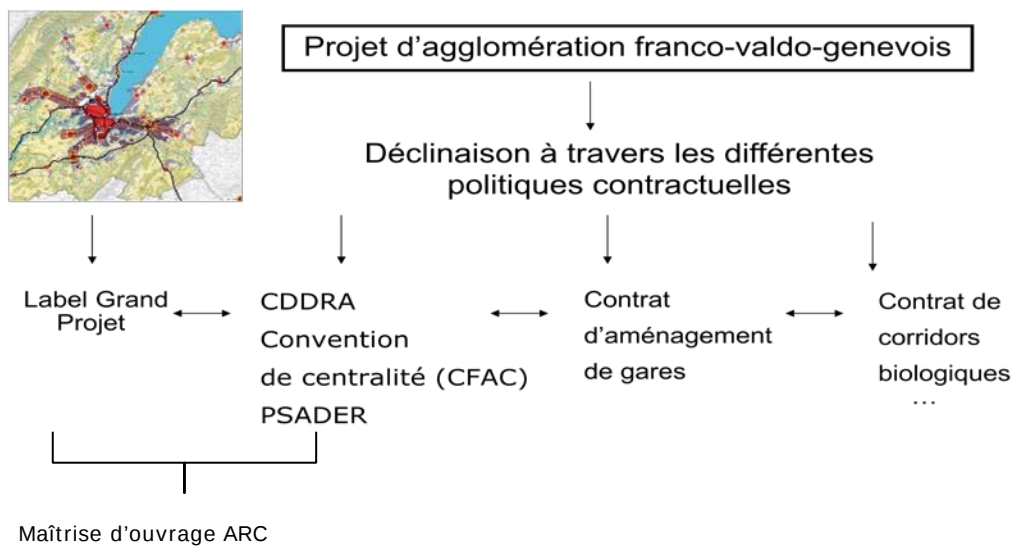
- **Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois** dédié à la prospective transfrontalière, pour une agglomération compacte, verte, multipolaire, dynamique, solidaire et efficace,
- **Le Grand Projet Rhône-Alpes du Projet d'agglomération**, consacré aux déclinaisons françaises du Projet d'agglomération,
- **Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes**, qui sert le projet de territoire français, dont un volet Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural et une Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité.

Toute l'action de l'ARC procède d'une volonté d'intégration et d'articulation des dispositifs relatifs à l'aménagement du territoire. Cette articulation est verticale dans la mesure où tout est fait pour que les différents niveaux d'intervention coordonnent leurs efforts sur des objectifs partagés. Côté français, cette logique a prévalu dans le rapprochement des anciens périmètres CDRA pour former le CDDRA du Genevois français, dont le périmètre se rapproche de celui du GPRA, de l'ARC, et de la partie française du Projet d'agglomération.

Cette articulation des dispositifs répond également à l'accompagnement régional : la Région Rhône-Alpes s'est fortement investie dans le Genevois français, puisqu'elle est un acteur majeur du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois dont elle soutient les efforts depuis l'origine du projet. Sa validation du cadre du Projet d'agglomération pose une base commune et partagée sur laquelle les partenaires peuvent désormais décliner les autres dispositifs, tels que le CDDRA du Genevois français qui enrichit et complète les démarches engagées sur l'agglomération franco-valdo-genevoise.

L'année 2012 devrait voir la finalisation du CDDRA du Genevois français et intervient à un tournant de l'action de l'ARC. Elle marque en effet une accélération des besoins : les tendances à l'œuvre sur le Genevois français se sont accentuées et la maîtrise de l'aménagement du territoire devient de plus en plus problématique, imposant un rythme soutenu aux réponses collectives que doivent apporter les pouvoirs publics. Ces réponses doivent s'articuler autour d'axes prioritaires :

- ✓ La démarche « InterSCOT » avec une première étape constituée par l'élaboration d'un PADD commun et toutes ses déclinaisons thématiques ;
- ✓ La sauvegarde d'un environnement exceptionnel par la prise en compte du développement durable dans toutes les actions entreprises par l'ARC et ses membres ;
- ✓ L'évolution de l'ARC vers une gouvernance plus intégrée, aboutissement des efforts politiques et techniques consentis depuis 5 ans dans le cadre de l'ARC. La structuration progressive du territoire l'oriente à terme vers une gouvernance plus intégrée, plus efficace, démarche menée dans le souci de pouvoir peser sur le développement du territoire de façon plus efficiente et de le doter d'outils à la hauteur des enjeux du Genevois français.



LA CHARTRE DU GENEVOIS FRANCAIS

Le CDDRA du Genevois français s'inscrit dans la continuité des projets antérieurs déjà engagés localement à des échelles plus petites : les Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) du Pays de Gex, du Pays Bellegardien, du Genevois Haut-Savoyard, et pour partie du CDRA du Faucigny.

La charte CDDRA constitue une première formalisation du contrat politique porté par les membres du Genevois français. Tout en répondant aux enjeux du territoire, cette charte matérialise la volonté de convergence des acteurs du territoire vers un avenir maîtrisé.

A. L'engagement du Genevois français dans un seul CDDRA

La fusion des anciens périmètres CDRA, dans lesquels étaient présents des membres de l'ARC, permet d'offrir une meilleure lisibilité du territoire au regard de la démarche de coopération transfrontalière, fondatrice de la fédération des collectivités françaises aux appartenances différentes. Ce CDDRA comprend des EPCI rattachés à deux départements différents, et des périmètres naturels distincts : Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex, Vallée de l'Arve....

Le CDDRA du Genevois français comprend les membres suivants :

- Membres de l'ARC
 - o Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons
 - o Communauté de communes du Genevois
 - o Communauté de communes du Pays Bellegardien
 - o Communauté de communes du Pays de Gex
 - o Communauté de communes Arve & Salève
 - o Communauté de communes Faucigny-Glières
 - o Communauté de communes du Pays Rochois
- Membres hors ARC (liés par convention à l'ARC porteur du dispositif)
 - o Communauté de communes des 4 Rivières
 - o Communauté de communes de la Vallée Verte
 - o Commune de Mieussy
 - o Commune de Taninges

Il convient de rappeler que certaines collectivités du Chablais (Communautés de communes du Bas-Chablais, Communauté de communes des Collines du Léman et commune de Thonon) sont membres de l'ARC mais restent membres du CDDRA du Chablais : l'imbrication des périmètres CDDRA imposera dès lors une coopération étroite entre dispositifs du Genevois français et du Chablais compte tenu de leur proximité institutionnelle et géographique (une attention particulière sera portée à l'établissement de passerelles entre ces CDDRA).

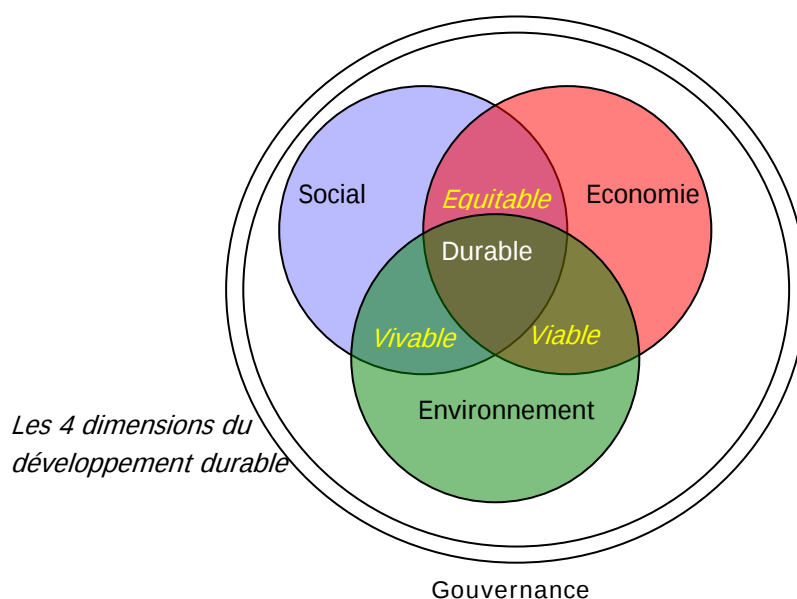
Il convient également de souligner que le périmètre CDDRA du Genevois français, s'il repose en grande partie sur des territoires déjà engagés dans une démarche d'intégration au sein de l'ARC syndicat mixte, comprend également des collectivités hors ARC au caractère plus rural et aux structurations plus légères. Leur spécificité imposera une approche différenciée de leur reconnaissance dans le programme d'action CDDRA, afin de garantir la bonne équité de traitement des bénéficiaires du dispositif.

Au-delà de ces particularités institutionnelles du territoire qui illustrent le caractère de convergence donné au CDDRA du Genevois français, les partenaires du dispositif ont souhaité amplifier leur

engagement en faveur d'un développement durable du territoire, sur ses 3 dimensions, l'équité sociale, le développement économique et la protection de l'environnement. En élaborant cette Charte, le territoire se dote ainsi d'une stratégie de développement durable qui offre une cohérence globale à l'ensemble de ses projets, dont certains intégreront le nouveau contrat, le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

La charte du Genevois français décline les modalités et outils de mise en œuvre d'un projet de territoire qui vise à renforcer la compétitivité du territoire, les solidarités sociales territoriales dont la création et l'action culturelles. Ce projet prendra de la consistance au fur et à mesure du renforcement d'une gouvernance à l'échelle du Genevois français.

La mise en œuvre de la charte comprend un axe dédié à la préservation de l'environnement et des espaces agricoles et forestiers, des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi qu'un axe transversal incluant la coordination des démarches énergétiques.



A travers sa Charte, le territoire répond aux enjeux locaux et globaux du développement durable. Le futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes intégrera systématiquement à ses projets la prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques mais aussi en termes de gouvernance. Il permettra ainsi de contribuer localement aux grands défis planétaires du 21ème siècle, et de « répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (définition du développement durable – Rapport Brundtland 1987).

B. Un volet PSADER pour la reconnaissance des espaces agricoles et ruraux

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, la Région Rhône-Alpes a défini le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) comme un des volets de ses politiques territoriales.

Le PSADER est un outil contractuel institué en juillet 2005 par le Conseil Régional, intégrant son Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (PRADR).

La Région Rhône Alpes accompagne sur le Genevois français la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), volet agricole et forestier du prochain CDDRA, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Toutes les problématiques associées au monde rural sont traitées : l'agriculture, la forêt, le tourisme doux, le cadre de vie, la gestion de l'espace, les commerces et les services...

Avec plus de 50 000 ha d'espaces agricoles, le Genevois français est marqué par une activité agricole dynamique. La mise en œuvre d'un PSADER du Genevois français fera l'objet d'une convention avec la Région sur une durée de 6 ans.

Elle poursuivra 4 objectifs :

- diversifier l'agriculture vers la commercialisation des produits sur un marché localisé et des activités de service répondant aux besoins du territoire ;
- accompagner à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural ;
- mener des opérations de gestion concertée des espaces, des ressources naturelles et patrimoniales ;
- rechercher des synergies entre acteurs/secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

Le diagnostic PSADER se présente sous la forme d'un document annexe qui dresse l'état des lieux de l'activité rurale et dégage les enjeux et les objectifs stratégiques pour les années à venir.

C. La Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)

Le Genevois français est soumis à une forte croissance démographique principalement due à un solde migratoire positif. Le Genevois français, s'il bénéficie de l'attractivité genevoise, doit faire face à de nombreux défis en matière d'aménagement du territoire et gérer des déséquilibres croissants entre sa centralité (Genève) et son périmètre français. Le développement du territoire implique le renforcement des fonctions des centralités afin d'assurer un maillage du Genevois français autour de ses pôles. Cette approche s'inscrit dans une volonté de structuration du territoire et peut être déclinée dans l'ensemble des unités territoriales du Genevois français même si par sa taille, Annemasse Agglomération constitue le seul périmètre éligible au dispositif CFAC.

Annemasse Agglomération constitue une centralité « décentrée » du Genevois français en ce qu'elle exerce son influence essentiellement sur le périmètre de l'ancien Genevois Haut-Savoyard. La Genève internationale est bien la principale centralité du Genevois français mais Annemasse Agglo demeure la seule communauté d'agglomération du Genevois français avec sa ville centre, Annemasse, seule commune à dépasser les 30 000 habitants dans le périmètre CDDRA (seuil qu'elle franchit avec Thonon-les-Bains dans le périmètre de l'ARC).

Annemasse Agglomération, dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité urbaine de l'agglomération franco-valdo-genevoise, est une centralité de 1^{er} ordre compte tenu de son poids démographique (plus de 70 000 habitants) et de son statut de communauté d'agglomération. C'est aujourd'hui la seconde polarité de l'agglomération franco-valdo-genevoise après Genève.

L'agglomération d'Annemasse supporte les charges classiques des fonctions d'agglomération liées à son caractère très urbain mais elle supporte également des contraintes spécifiques liées à la configuration particulière du Genevois français : l'effet frontière renforce la concentration du logement

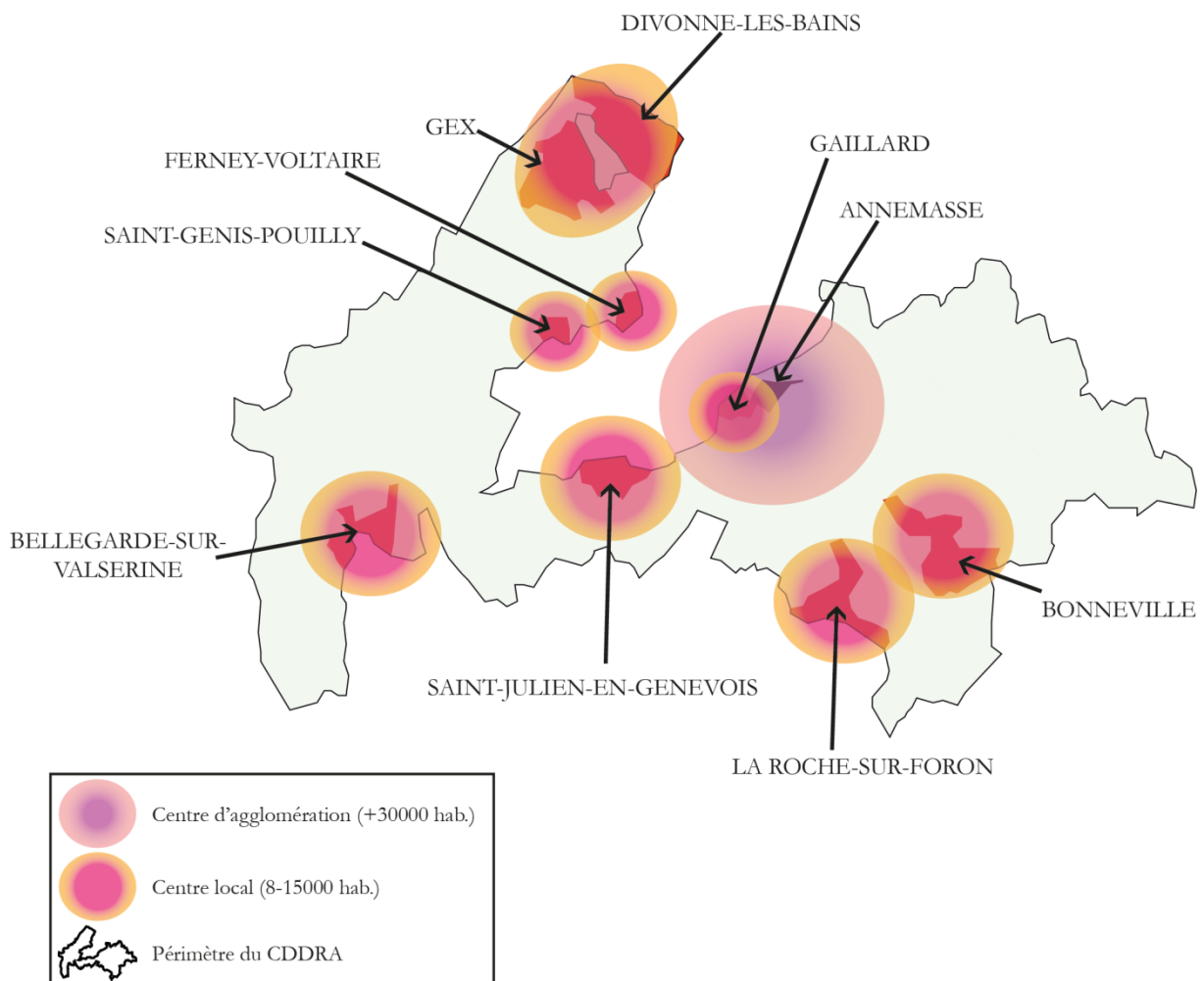
social, l'accueil d'une population paupérisée, les difficultés à créer des logements par manque de disponibilité foncière et de coût.

En tant que seule communauté d'agglomération du CDDRA, Annemasse Agglomération est souvent précurseur, à l'échelle du Genevois français, dans le portage de projets inédits localement. Ainsi Annemasse Agglomération est le principal territoire à porter des opérations urbaines de grande ampleur: création de 3,5 km de ligne de tram, politiques de la ville, etc. Annemasse Agglomération est le premier EPCI du Genevois français à expérimenter des outils de développement urbains de niveau d'agglomération (exemple : réflexion sur la mise en place d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)).

Si Annemasse Agglomération a ses propres charges de centralité, elle assume aussi des fonctions et joue un rôle vis-à-vis des autres territoires qui participe à son rayonnement régional. Annemasse est la première polarité française de l'agglomération, c'est un atout pour l'ensemble du Genevois de façon à tirer parti des expériences qu'elle mène.

Au-delà de la centralité d'Annemasse Agglomération, le territoire est néanmoins confronté à un enjeu de renforcement des autres pôles structurants. Le développement urbain est étendu et contribue à diluer la notion de centralité sur le territoire depuis une quinzaine d'année.

CARTE DE LA MULTIPOLARISATION DU TERRITOIRE



L'analyse des dynamiques urbaines du territoire montre que les centralités urbaines (Annemasse, St Julien, Bonneville...) ont souffert de la concurrence des périphéries dans les deux dernières décennies. Ces centralités restent fragiles malgré une évolution de tendance depuis quelques années grâce à des démarches de revalorisation (ex : FISAC, Culture...).

La re-polarisation, le renforcement du poids des centralités (une agglomération verte, compacte et multipolaire, i.e. organisée autour de ses centralités) est un choix partagé à l'échelle du Franco-valdo-genevois depuis 2007.

Il convient de renforcer les centralités à l'intérieur même de ces pôles (i.e. centres ville et centres bourgs) :

- au niveau commercial avec des outils pour développer et renforcer les commerces en centres villes,
- au niveau du développement des réseaux de transports en commun en développant prioritairement les Transports en Commun en Site Propre (TCSP) dans les secteurs les plus denses et par une urbanisation nouvelle à développer autour de ses axes.

Une solidarité reste à développer entre les centralités, dans un contexte accru de concurrence avec les périphéries

1) Un rôle spécifique à l'échelle du Genevois français

Les « effets de centralité » d'Annemasse Agglomération s'incarnent dans plusieurs objets :

- un poids démographique et une densité urbaine de niveau d'agglomération ;
- des équipements de centralité, qui jouent un rôle structurant et rayonnant (en termes d'attractivité, et au vu du public « bénéficiaire ») : culture, santé, sport (pour partie) ...
- une centralité économique et commerciale (plus d'emplois liés au commerce, aux transports et aux services- eux-mêmes « secteur » les plus pourvoyeurs d'emplois sur le Genevois français; le plus grand nombre d'établissements à vocation économique sur le territoire...)
- un rôle social évident comme « porte d'entrée » de l'ARC pour les personnes fragiles : équipements sociaux, lieux d'accueil, logements abordables... L'enjeu social est dilué dans tous les projets (urbains, de mobilité, d'aménagement).

Si Annemasse Agglomération n'est pas la seule centralité du Genevois français, ses charges se distinguent de celles assumées par d'autres EPCI par le dimensionnement et le rayonnement de ses actions, son engagement dans le volet social. Quelques exemples illustrent son rôle :

- si des dispositifs politiques de la ville existent sur d'autres centralités du territoire (Bonneville, Bellegarde, et Thonon sur le périmètre de l'ARC), seule Annemasse Agglomération porte un **Projet Urbain Intégré (PUI)** sur la Haute Savoie du Nord qui vaut reconnaissance de la dimension de ses problématiques « quartiers » (condition d'accès au PUI: un seuil de subventions européennes de 5M€ sur 5 ans). Le PUI permet aujourd'hui au Genevois français d'être visible depuis l'Europe et pour nos partenaires grenoblois, lyonnais, et stéphanois sur les questions de cohésion sociale et territoriale.
- **l'organisation des transports** : Annemasse Agglomération porte néanmoins des projets structurants, pour certains à dimension transfrontalière. Plusieurs projets phares de transports portés simultanément par Annemasse Agglomération sont structurants à l'échelle du territoire transfrontalier: le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), le CEVA (RER genevois), le tramway franco-suisse. Ce PEM, 2e gare de l'espace franco-valdo-genevois, participe au renforcement

de la centralité d'Annemasse. Ces projets sont les seuls de cette nature à être en phase pré-opérationnelle aujourd'hui avec pour objectif de mieux relier Genève, et de renforcer la centralité sur la Haute-Savoie du nord.

- **l'aspect social** : la mise en place de structures reconnues par l'Etat leur dimension départementale telles que le Service social d'accompagnement des personnes prostituées (l'Appart 74) ou encore la Maison des adolescents (Rouge Cargo). La création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale (CHUS) pour l'hébergement temporaire des personnes en grande difficulté traduit la mesure des problématiques de précarité urbaine et les charges qui en découlent.

Certains projets portés par Annemasse Agglomération bénéficient aux autres territoires.

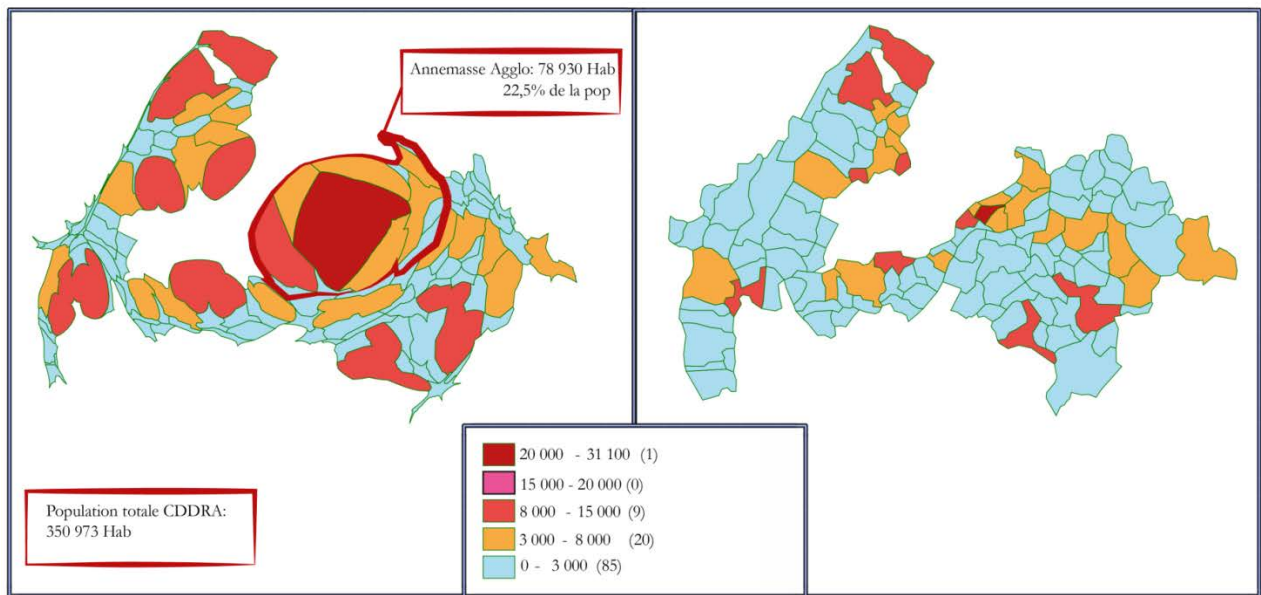
Ainsi les bénéficiaires de certains dispositifs sociaux sont largement issus des territoires voisins : 52% des toxicomanes accompagnés par l'association APRETO (financée par Annemasse Agglo) proviennent de l'extérieur de l'agglomération (2009). De la même façon, 30 % de la file active de la Mission Locale (2009) provient de l'extérieur de l'agglomération.

Par les charges qu'elle assume d'ores et déjà mais aussi par son rôle précurseur, Annemasse Agglomération joue un rôle de solidarité vis à vis des autres territoires.

Annemasse Agglomération, une centralité reconnue et de premier niveau

- Une reconnaissance régionale dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes: la délibération régionale de juillet 2008 prévoit que « (...) au sein des CDDRA ayant sur leur périmètre une ou des communautés d'agglomération un dispositif particulier soit mis en œuvre afin de prendre en compte les stratégies d'agglomération ».
- Annemasse Agglo en tant que Communauté d'agglomération est (seule) bénéficiaire en droit de ce dispositif réservé aux centralités pour reconnaître leurs fonctions d'agglomération et compenser les charges induites (Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité)
- Une reconnaissance dans le cadre du Projet d'agglo franco-valdo-genevois (SA2). Annemasse est reconnue comme «centre métropolitain» (seule centralité de niveau 1 côté français) et comme « la ville française capable de jouer un rôle complémentaire à l'hyper-centre de Genève ». Un niveau de rayonnement qualifié de «supra régional», ce qui conforte l'idée d'une centralité rayonnante, au-delà de son périmètre proche.

Cette qualification implique un niveau d'exigence élevé en qualité d'aménagement et de développement notamment du cœur d'agglomération



Carte en anamorphose (cartographie statistique) du poids de la population

2) Une approche de la centralité à valoriser dans le cadre du CDDRA

Une centralité atypique, cumulative

Trois spécificités font d'Annemasse Agglo la principale centralité du Genevois français comme la seule centralité à cumuler ces caractéristiques :

- Des charges d'agglomération accrues par le potentiel reconnu de l'agglomération et des besoins encore peu satisfaits sur d'autres territoires du Genevois français ;
- Un fait urbain ancien caractéristique, source de problématiques (et donc de charges) sociales et urbaines (renouvellement urbain) encore peu développées sur d'autres centralités du Genevois français qui n'ont pas atteint la taille critique (problématiques sociales liées aux « quartiers », de renouvellement urbain, en matière d'urbanisme, reconversion des friches industrielles...)
- Annemasse Agglo : un laboratoire pour le Genevois français.
 - o Un choix de structuration et d'organisation interne orientées « projet » motivé par la nécessité de se structurer pour travailler avec Genève ;
 - o Des projets forts, mais qui sont aujourd'hui des aiguillons pour aller plus loin dans la collaboration avec Genève ;
 - o Un territoire laboratoire dont l'expérience sera profitable à tout le Genevois français.

Une candidature à la CFAC

Annemasse Agglo a fait connaître sa volonté de bénéficier comme le prévoit la délibération régionale instaurant les CDDRA, du dispositif CFAC réservé aux agglomérations dans le cadre des CDDRA, par une délibération de son conseil communautaire en date du 6 juillet 2011.

Elle entend mobiliser ce dispositif pour soutenir ses enjeux de centralité dans le cadre :

- des orientations régionales (dont l'innovation, la transversalité, le développement durable),
- des priorités qui se dessinent à travers le projet de territoire du Genevois français.

La CFAC : un dispositif pour valoriser les enjeux à valeur ajoutée du territoire

La CFAC viendra soutenir dans ce cadre 4 axes de développement stratégiques pour l'agglomération et le territoire :

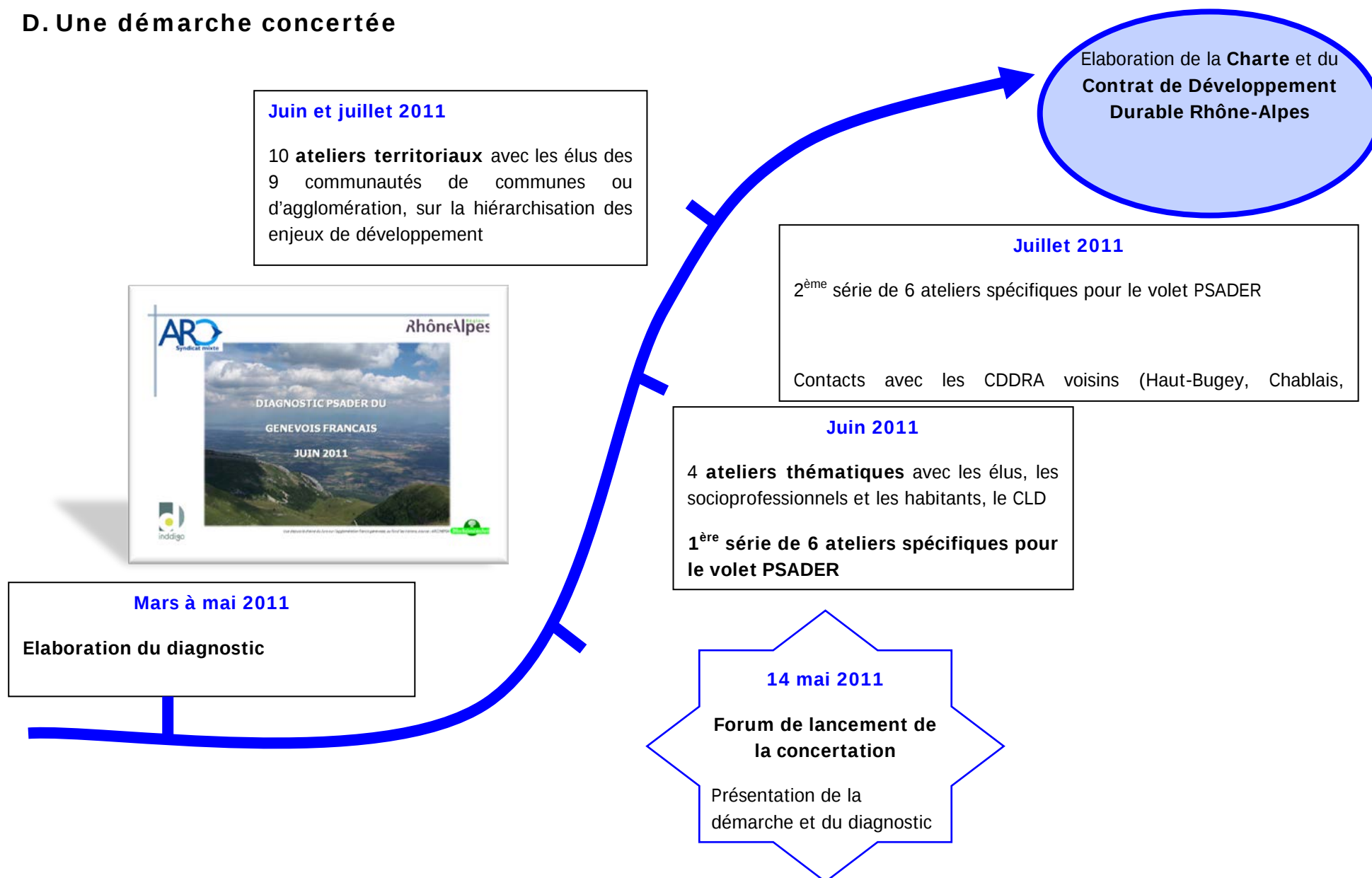
- le développement urbain
- la cohésion sociale
- l'innovation environnementale
- le rôle moteur à l'échelle du Genevois français: rayonnement expérimentation, capitalisation...

Les projets inscrits dans la CFAC devront tout à la fois :

- répondre à ces axes stratégiques
- avoir un rayonnement au moins intercommunal
- présenter une transversalité thématique et territoriale

Annemasse Agglo veillera à exprimer sa solidarité vis-à-vis des autres territoires. Celle-ci pourra s'exprimer par le portage d'actions transversales, de projets expérimentaux qui intéressent les autres territoires ou de projets rayonnants qui leur bénéficieront.

D. Une démarche concertée



Pour répondre à cette ambition, l'implication forte **des acteurs du territoire dans cette dynamique** de développement durable est indispensable. Pour ce faire, la démarche a été conduite de manière largement **concertée**, du diagnostic au plan d'action.

1) Les étapes de la concertation

Dans la poursuite du diagnostic CDDRA, un forum de lancement de la phase de concertation s'est tenu le 14 mai 2011 avec pour objectif de dégager les grandes lignes d'une base de réflexion soumise par la suite à l'ensemble des acteurs du territoire.



Forum CDDRA du 14 mai 2011 sous la direction de Bernard GAUD, président de l'ARC et chef de projet, et de Christian DUPESSEY et Jacques MERCIER, conseillers régionaux pilotes.

Une dizaine d'ateliers territoriaux ont ensuite été menés dans l'ensemble des EPCI et communes membres du Genevois français. Ces rencontres étagées entre le 26 mai et le 13 juillet ont permis de réexposer la démarche CDDRA, et d'échanger sur le projet de territoire et le cadre d'intervention CDDRA, ainsi que sur les projets susceptibles de s'inscrire dans une programmation CDDRA.

Parallèlement des ateliers thématiques (Aménagement et Mobilité, Culture et Services, Environnement et Développement rural) ont été menés dans le cadre des Commissions thématiques de l'ARC afin d'assurer une approche thématique plus segmentée.

Cette concertation marque une dynamique qu'il convient d'entretenir avec les périmètres voisins : le CDDRA du Genevois français couvre un large périmètre (1500 km², 300 000 habitants, 9 EPCI, 112 communes) aux interactions nombreuses avec le périmètre de son porteur, l'ARC (1400 km², 9 EPCI, 350 000 habitants, 9 EPCI + Thonon), ce qui lui confère un poids significatif sur le nord de la Haute-Savoie et impose un dialogue avec les périmètres voisins (CDDRA du Chablais, du Faucigny, des Ussets et Bornes, du Bassin annécien, du Haut-Bugey).

Le CDDRA du Chablais (porteur : SIAC) reste un partenaire privilégié puisque les EPCI des Collines du Léman et du Bas-Chablais et la ville de Thonon sont dans le ressort de l'ARC même s'ils ne sont pas partie prenante du CDDRA du Genevois français.

Les CDDRA du Haut-Bugey et du Faucigny comportent des périmètres CTEF qui recoupent celui du Genevois français. Le CDDRA du Faucigny compte des outils de développement économique opérant sur l'ancien périmètre CDRA du Faucigny, et donc sur une partie du CDDRA du Genevois français (Cf EPCI Pays Rochois et Faucigny-Glières).

Enfin les CDDRA du Bassin annécien et des Usses et Bornes partagent des problématiques proches (le phénomène frontalier tend à s'étendre au-delà des limites du Genevois français), ce qui rend pertinent la mise en place de contacts avec la centralité voisine annécienne.

Des contacts techniques sont intervenus durant l'été 2011 et devraient logiquement se traduire par des contacts politiques concomitamment à la phase de programmation.

Le Chablais dont les Communautés de communes du Bas Chablais, des Collines du Léman, et la Ville de Thonon sont membres de l'ARC occupent une position privilégiée dans la construction des passerelles inter-CDDRA. En effet si ces acteurs appartiennent au périmètre CDDRA du Chablais, leur présence au sein de l'ARC syndicat mixte, porteur du CDDRA du Genevois français, garantit une coopération entière au regard de l'expérience commune en termes de coopération transfrontalière.

2) Association du CLD et société civile transfrontalière

Au-delà de l'enchevêtrement des périmètres administratifs et de la mise en place de coopération inter-territoires, une place importante est accordée à la société civile dans la mesure où les Conseils Locaux de Développement ont été les premiers à anticiper la constitution du CDDRA du Genevois français en fusionnant les CLD issus des anciens périmètres CDRA. Un partenariat fort s'est pérennisé entre le CLD du Genevois français et la société civile du Chablais (CLD du Chablais - S2C)). Très actif, le CLD du Genevois français a participé à chaque étape de l'élaboration du contrat.

Dès l'initiation de la démarche, le CLD du Genevois français a apporté sa contribution aux réflexions de l'ARC. Il a lancé une consultation de ses membres avec pour résultat la rédaction d'un document-cadre fixant des priorités.

Ainsi, l'élaboration du CDDRA du Genevois français a redynamisé les réflexions du CLD du Genevois français qui se sont traduites par plusieurs productions autour de l'accès à la culture, l'organisation des sites économiques, la crise du logement, les transports et la Contribution Financière Genevoise :

- Un projet pédagogique destiné aux lycéens a été formalisé autour du Projet d'agglomération.
- Une étude Culture lancée au printemps 2011 auprès de toutes les collectivités locales du Genevois français a fourni des éléments de constat et d'analyse de la situation culturelle.
- Le CLD a également été présent dans les commissions de l'ARC, à raison de trois membres par commission. Le Président et ses vice-présidents ont été régulièrement conviés aux réunions du Comité de Pilotage CDDRA. La participation des membres du CLD garantit un suivi régulier de l'avancement des réflexions préalables à la charte.
- Enfin, un courrier d'octobre 2011 adressé au Président et aux vice-présidents de l'ARC leur rappelle les priorités du CLD du Genevois français :
 - ✓ en matière de logement et de transport: favoriser le maintien des entreprises existantes et permettre à leurs salariés de pouvoir se loger à proximité de leur lieu de travail, programmer des logements sociaux en quantité et en répartition géographique afin de stopper la dégradation actuelle, accroître le taux d'utilisation des transports en commun, réduire les émissions polluantes et préserver la santé des habitants, envisager une utilisation plus rationnelle de l'énergie et favoriser les réductions des charges des habitants.
 - ✓ en matière d'émergence d'une identité du territoire : la structuration en cours vers un GLCT, l'évolution vers un GECT qui offre une véritable place à la société civile.
 - ✓ en matière économique : se doter d'un outil de promotion économique (production et tourisme), se doter d'un Centre d'Accueil d'Entreprises Nouvelles Innovantes afin d'avoir une crédibilité en matière économique d'avenir.
 - ✓ en matière de culture : accélérer la mutualisation des initiatives et leur encouragement et participer à l'émergence de l'identité du Genevois Français.

Enfin, le CLD du Genevois français est en contact régulier avec la société civile suisse pour des échanges de points de vue. Et un forum transfrontalier consacré à l'avenir de l'agglomération franco-valdo-genevoise est prévu en décembre 2011.

3) Une concertation renforcée pour le PSADER

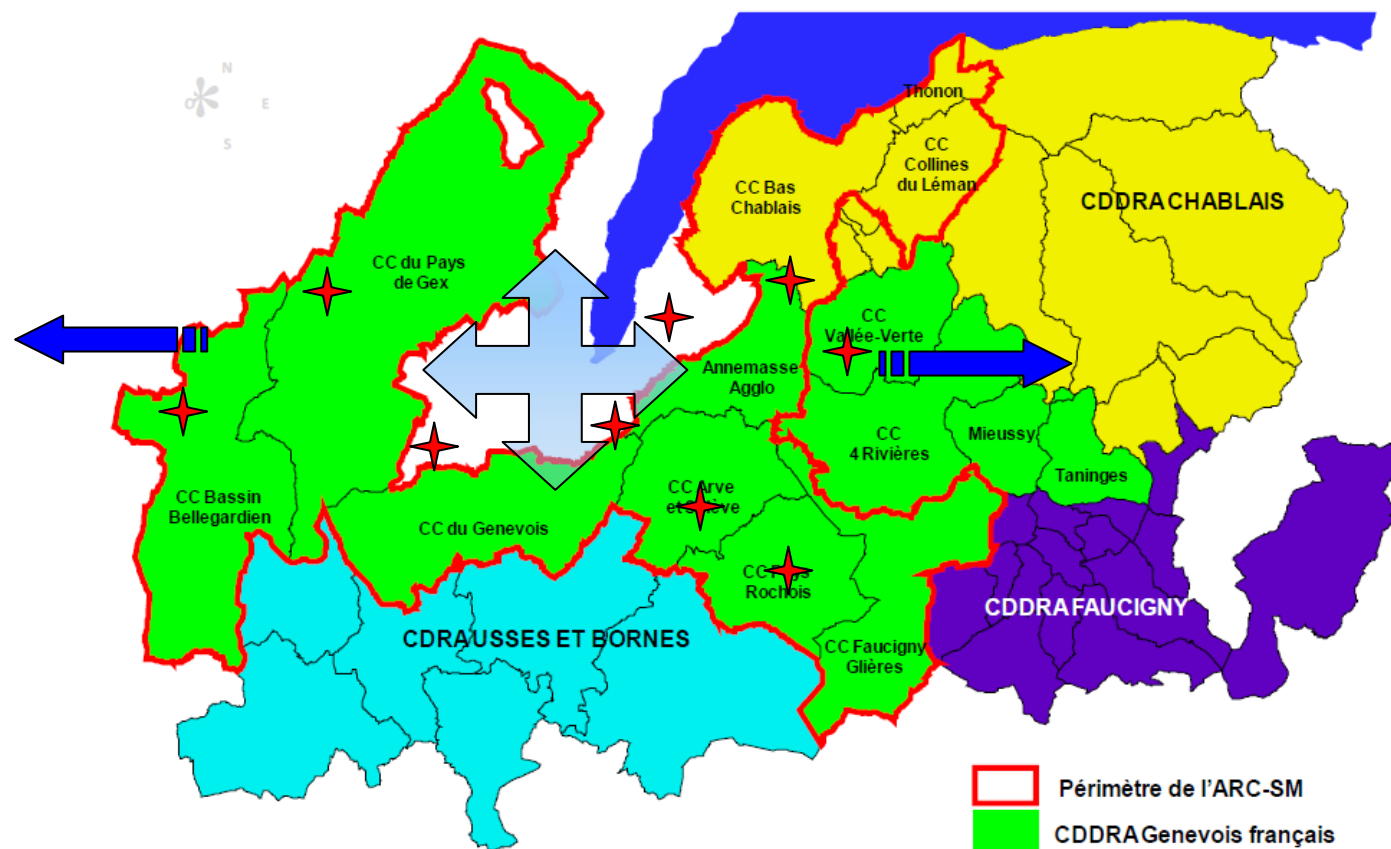
Le PSADER a été élaboré à partir d'une démarche élargie aux associations, collectivités et organismes professionnels locaux ainsi qu'au Conseil Local de Développement.

Un état des lieux a été rédigé sur la base d'une synthèse des données quantitatives et qualitatives disponibles. Ce travail a été complété par une vingtaine d'entretiens avec des personnes ressources ciblées, puis a été présenté aux représentants locaux de la profession agricole (chambres d'agricultures). Ce travail collectif a servi de support à la tenue de l'atelier 'Agriculture et forêt', lors du forum de présentation du diagnostic.

La sélection des enjeux prioritaires pour le PSADER et l'identification des besoins s'est déroulée au cours de 6 ateliers thématiques tenus en deux sessions, en juin et juillet 2011. Chacun de ces ateliers, qui ont regroupé entre 10 et 20 personnes par séance, traitait d'une thématique distincte du PSADER.

La concertation a été menée dans des conditions satisfaisantes avec le souci d'associer un maximum d'acteurs. L'information a été diffusée tant dans les instances de l'ARC (Comité syndical, Commissions thématiques) que du Comité de Pilotage CDDRA du Genevois français (réuni à 6 reprises depuis le démarrage de la démarche).

- Forum de lancement ;
-  9 ateliers territoriaux (1/EPCI) ;
-  4 ateliers thématiques transversaux au territoire, 12 Ateliers PSADER
-  5 contacts techniques avec CCDRA voisins et un atelier supra-territorial.



DES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE ...

A. Les atouts d'un territoire dynamique

Le Genevois français est lié au contexte international de Genève, ville internationale forte de 130 nationalités inscrite dans les premiers rangs des compétiteurs mondiaux. Les frontières du Genevois français avec les cantons de Genève et de Vaud lui confèrent également une histoire partagée, émaillée d'échanges et de conflits. Si la frontière reste un facteur de fragilité du Genevois français, elle offre des atouts substantiels qu'il convient de mettre en valeur : une attractivité résidentielle, des infrastructures et un tissu culturel et associatif riche que viennent renforcer la richesse et la variété de milieux naturels, ainsi que des espaces agricoles et forestiers encore préservés.

- Le Genevois français connaît une **attractivité liée au dynamisme économique de Genève**, une des localisations les plus attractives au monde. Genève constitue en effet le principal moteur économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise : désormais, plus d'un actif sur 4 du canton de Genève vit dans le Genevois français. Cette réalité est aujourd'hui encore amplifiée par le dynamisme économique du canton de Vaud. Les travailleurs frontaliers perçoivent des salaires bien plus élevés qu'en France : la présence de sièges de multinationales et d'organisations internationales offre des niveaux de rémunération élevés, un salaire genevois étant bientôt 3 fois supérieur au salaire médian français.

Cependant, ce dynamisme est à 2 visages pour le Genevois français car, s'il entraîne le développement des **activités présentielles côté français** (commerces, constructions, services à la personne, tourisme de proximité...), il le rend en contrepartie largement dépendant du développement économique de Genève et des mouvements du marché du travail genevois.

Néanmoins le Genevois français se caractérise par **un tissu économique diversifié** comptabilisant près de 23 000 établissements pour **90 000 emplois** (INSEE 2008). En effet le Genevois français compte plusieurs pôles d'emplois : Annemasse Agglomération, Vallée de l'Arve, Pays Bellegardien... Les établissements les plus importants, essentiellement industriels, sont souvent membres ou centres d'un réseau multinational. Des sites stratégiques sont présents (Technosite Altéa, Technopôle d'Archamps, Technoparc à Saint Genis Pouilly, Etoile Annemasse-Genève, zones industrielles de la Vallée de l'Arve avec le pôle de compétitivité Arve Industries, etc.) et des projets sont programmés sur le territoire (notamment les pôles Gare,...).

Le tourisme d'affaires est adossé à l'activité économique, et aux flux générés par Genève. Existe également une offre complémentaire entre lac et montagne, composée d'un tourisme culturel, vert, de loisirs, et de proximité. Le territoire compte plusieurs **stations de ski** sur son périmètre, aussi bien sur le massif alpin que jurassien, des éléments de patrimoine riches, des atouts environnementaux de qualité....

- L'étendue du périmètre du Genevois français génère une **diversité de terroirs propices au déploiement d'activités agricoles variées**. L'agriculture du territoire se caractérise, notamment par **une zone franche** avec des produits disposant d'une meilleure valorisation économique, et des AOC l'ensemble du périmètre qui constituent des atouts forts en matière

de commercialisation. Les activités maraîchères, arboricoles, et viticoles sont également présentes sur le territoire.

Les massifs forestiers sont une ressource potentielle pouvant fournir des bois de qualité (bois d'œuvre). Le **gisement de bois énergie** accessible est évalué à quatre fois la demande actuelle.

- Le territoire du Genevois français comprend des **milieux naturels et des paysages variés** : le Lac Léman, la chaîne du Jura, le Salève, le Vuache, les Voirons et la vue sur le Mont-Blanc sont autant de marqueurs paysagers de l'identité et de l'attractivité de la région. Le Genevois français s'est d'ailleurs doté de multiples outils et mesures de protection et de mise en valeur de la qualité environnementale (exemple : le Parc National Régional (PNR) du Haut-Jura dont le programme d'action pourrait être croisé avec la programmation CDDRA).
- La dynamique de construction de logements se traduit par un parc assez jeune constitué essentiellement de résidences principales (84 % des logements) et le territoire compte **une trentaine de pôles de services de proximité** (école, boulangerie, médecin...), 14 pôles de gamme intermédiaire (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales...) et 4 pôles supérieurs (lycée, hôpital...) : Bellegarde, Saint-Julien, Annemasse, Bonneville (ouverture de l'hôpital de Findrol prévue en 2012). Ces pôles supérieurs participent au maillage du territoire mais nécessitent pour une partie de la population des trajets importants.

Le Genevois français dispose d'une offre culturelle et sportive importante mais peu structurée. Des **espaces multi-culturels** permettant une **offre variée** sur les principales polarités (exemples : Bellegarde, Bonneville, Saint-Julien, Annemasse, etc.).

- **La desserte** du territoire est assurée par un aéroport international franco-suisse en pleine expansion (14 millions de voyageurs en 2010), un réseau autoroutier avec les barreaux A40, A41, A410, A411 et un réseau ferroviaire en cours de redéploiement avec le CEVA, 1^{er} maillon d'un réseau franco-suisse intégré. Ces infrastructures permettent d'avoir une **bonne liaison avec le reste du territoire national et avec la Suisse** et l'international, notamment avec la proximité de l'aéroport international de Genève Cointrin. Ces infrastructures confèrent au Genevois français la dénomination de territoire d'échanges et de transits routiers nationaux (accès aux portes des stations de ski) et internationaux.

Si le territoire du Genevois français est pourvu d'importantes infrastructures de transports, **certaines zones restent moins bien desservies par ces infrastructures** (Pays de Gex, Vallée Verte).

- La **volonté de coopération des collectivités locales** constitue également un atout supplémentaire indispensable au développement durable du territoire. Cette volonté s'est d'abord traduite dans la conduite des 4 CDRA du Genevois Haut-Savoyard, du Pays de Gex/Pays Bellegardien, du Faucigny et du Chablais. La coopération inter-EPCI s'est également développée avec la constitution de l'ARC pour répondre aux exigences du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

L'intégration progressive de la gouvernance se traduit également par la constitution du nouveau périmètre CDDRA du Genevois français. Sa complémentarité avec le périmètre du CDDRA Chablais donne une unité au projet de territoire porté par l'Arc syndicat mixte dans l'ensemble des dispositifs qu'il porte sur l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte transfrontalier particulier, le Genevois français s'appuiera sur le CDDRA pour obtenir une meilleure identification tant dans son environnement régional rhônalpin que transfrontalier et révéler ses nombreux atouts.

B. La maîtrise du développement

Le dynamisme exceptionnel du Franco-valdo-genevois est source de déséquilibres croissants qui menacent le Genevois français. Si le bassin de vie peut susciter une impression d'îlot de prospérité, l'accélération des tendances génère aujourd'hui une dégradation rapide de l'environnement du Genevois français et peut porter atteinte à la cohésion sociale. Les charges de développement liées à la rapidité de la croissance urbaine sont de plus en plus importantes : les collectivités ont des difficultés réelles à assurer les services nécessaires. Cette situation impose de trouver des mécanismes novateurs de solidarité transfrontalière et de solidarités intercommunales.

La forte croissance démographique entretenue par l'attraction de Genève pèse donc sur l'avenir du territoire. Selon les choix du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, l'accueil de 200 à 280'000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2030 est à prévoir, répartis sur les parties suisses et françaises de l'agglomération. Cette croissance démographique génère des problématiques complexes pour anticiper les conséquences de cette croissance en matière d'offre d'équipements, de services, de logements, de gestion des flux motorisés de personnes et de marchandises, etc.

- La croissance économique de Genève se traduit par **une grave crise du logement sur le canton de Genève, crise qui s'étend à sa périphérie française**. La production de logement du canton de Genève restant sur des niveaux très bas depuis de nombreuses années, c'est le territoire français qui assure la construction des logements des nouveaux actifs, contribuant ainsi directement à la croissance économique de Genève. A l'échelle de la Suisse, 1/3 du PIB est lié aux effets des Accords Bilatéraux sur la libre circulation des personnes, et cette réalité est encore plus tangible à Genève. La croissance urbaine s'est réalisée principalement sur une périphérie française divisée en de nombreux périmètres institutionnels. **Les impacts sur l'environnement, sur la consommation du foncier, sur la mobilité, et sur l'accès aux services se sont aggravés depuis une quinzaine d'années**. Le phénomène se révèle en pleine accélération depuis 2005 et exige une réponse collective des pouvoirs publics.

L'augmentation des prix du foncier et du coût du logement est plus élevée que la moyenne rhônalpine, conséquence logique d'une croissance démographique forte, mais renforcée par l'effet frontière : les différences de rémunération entre actifs frontaliers et salariés en euros sont très importantes (les rémunérations genevoises sont à la hauteur d'une métropole internationale, plus l'effet taux de change favorable au frontalier). Les frontaliers se logent de préférence dans les communes proches de la frontière suisse, mais pas seulement : le phénomène concerne désormais également des communes plus éloignées. Ces évolutions accentuent les déséquilibres avec les populations qui travaillent côté français.

Ces écarts se traduisent par **de réelles difficultés pour les ménages des classes moyennes et populations à revenu modéré pour vivre sur un territoire présentant un coût de la vie très élevé**.

Ce développement à deux vitesses est source de réelles tensions sociales sur le territoire et nécessite une meilleure prise en compte du phénomène frontalier qui impacte fortement le développement même du territoire. Outre le fossé qui s'installe entre actifs frontaliers et actifs payés en euros, la croissance démographique d'un territoire qui mute rapidement d'un caractère semi-rural vers une typologie périurbaine, voire urbaine pour certaines centralités, accentue le problème de **l'accès aux services** (santé, petite enfance, culture), **inégal sur le Genevois français**.

La **maîtrise de la croissance urbaine, l'accès au logement et aux services constituent les défis majeurs du Genevois français** et imposent la définition d'une **politique volontariste**, propre au Genevois français, dans le prolongement de la vision portée par la Charte d'agglomération de 2007. Ainsi, la poursuite de la démarche InterSCOT et des efforts de planification, leurs déclinaisons intercommunales, l'appui aux démarches exemplaires en termes de logement et d'habitat et une meilleure accessibilité des services doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

- La mobilité se heurte à la congestion progressive de l'agglomération. Si Genève est plutôt bien équipée en transports publics intra-muros, ces derniers sont plus qu'insuffisants dès que l'on s'éloigne du cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cet état de fait illustre encore une fois l'effet frontière : alors que l'agglomération abrite 900 000 habitants, son réseau de transports en communs est squelettique si on le compare à des agglomérations de taille comparable comme Lyon, Zurich ou Berne. Ce retard se double de ruptures de charge de part et d'autre de la frontière. Ce constat appelle une stratégie ambitieuse de développement de l'offre de transports publics afin de remédier au déficit structurel, les investissements sur les outils devant s'accompagner de la définition d'un **nouveau mode d'organisation** pour garantir l'efficacité des transports publics. Le Genevois français recèle plusieurs projets ambitieux : CEVA, 4 projets de tram (Annemasse, St Julie, Ferney-Voltaire, St Genis-Pouilly), des P+R... Ces projets absolument nécessaires doivent être accompagnés d'un **développement du réseau et d'un maillage du territoire en services de mobilité** (réseaux de bus, autopartage, parkings relais, modes doux, transports à la demande). Enfin, il convient réfléchir à des **formes urbaines du Genevois français plus propices à la mise en œuvre d'un réseau efficace de transports publics**. C'est pourquoi les interactions urbanisme/mobilité inspirent une réponse globale sous forme d'une **démarche InterSCOT** sur le périmètre de l'ARC.
- Corollaire d'une urbanisation galopante et d'une mobilité concentrée sur le véhicule individuel, la dégradation de l'environnement par **l'artificialisation des surfaces au détriment des espaces naturels et agricoles** porte atteinte aujourd'hui à l'image d'un périmètre genevois exceptionnel par la richesse de son environnement (paysage, une agglomération « verte »). Cette dégradation environnementale pose également des problèmes de santé publique, les épisodes de pollution atmosphérique se multipliant. Le volet environnemental du projet du Genevois français doit faire l'objet d'une politique offensive, avec une orientation commune tant sur la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels, que sur les défis énergétiques et climatiques de demain (définition d'un Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial –SC²ET). Outre l'organisation du territoire face aux problématiques foncières, l'accent doit être mis sur les expérimentations et les projets exemplaires.
- Malgré un taux de chômage inférieur aux moyennes nationales et régionales, le déséquilibre est également économique, la dépendance à Genève étant doublée d'un phénomène d'aspiration des compétences par l'économie genevoise. Il existe une **difficulté pour les entreprises françaises d'attirer des ressources humaines payées en euros** dans un environnement cher, conséquence de la force du franc suisse et des niveaux de salaire de l'autre côté de la frontière. Les structures de formation étant plutôt situées dans les grandes villes de Rhône Alpes (Lyon, Grenoble, Annecy..), la concurrence entre marché suisse et marché français s'opère au détriment du Genevois français et la cherté grandissante du territoire français handicape son développement économique au-delà de l'économie présente. Ce constat appelle la nécessité de travailler à l'échelle du Genevois français avec tous les acteurs économiques. Là encore, **une politique volontariste** est souhaitable afin

d'offrir au Genevois **français les conditions d'une croissance autonome et complémentaire de Genève**. La définition d'une nouvelle **gouvernance économique** du Genevois français constitue un préalable à l'accompagnement du développement économique du périmètre sous toutes ses formes (promotion, émergence de filières, accompagnement de l'économie traditionnelle). La mise en place d'une politique type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et de fidélisation des salariés doit accompagner le développement de l'appareil de formation ciblé sur les métiers en tension du territoire (exemple : Ecole d'infirmières). Cette réflexion reste étroitement liée aux problématiques de logement et de transports publics.

Si le Genevois français est aujourd'hui confronté à la soutenabilité de la croissance d'une métropole internationale, il dispose d'atouts qu'il convient de révéler par une politique offensive pour répondre à un effet de métropolisation doublé de l'effet frontière. Au regard des défis auxquels fait face le Genevois français, le CDDRA sera mobilisé pour accompagner la construction du Genevois français dans toutes les composantes de son développement : gouvernance, maîtrise de l'étalement urbain et développement de la mobilité, développement d'un modèle économique pérenne, politiques de services adaptées aux évolutions du bassin de vie.

*La particularité du présent CDDRA repose bien sur une **démarche de projet qui doit mener au terme du dispositif à l'intégration d'un projet de territoire**.*

L'outil CDDRA, spécifique au territoire français, participe, parallèlement au Projet d'agglomération et à son GPRA, à l'affirmation de l'identité du Genevois français dans un environnement transfrontalier.

... AU FUTUR REVE ET SOUHAITE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Ce chapitre propose une vision (rêvée ?) du Genevois français à l'état 2030 au terme de sa démarche de structuration. Si le CDDRA du Genevois français doit accompagner la mise en place de conditions cadres propres au développement durable du territoire, le futur rêvé et souhaité du Genevois français relève d'une vision idéale du territoire à long terme.

Le Genevois français décline l'ambition d'une **métropole multipolaire durable**, ancrée dans la Région Rhône-Alpes et le Franco-valdo-genevois et assume son rôle de **second pôle régional**. Le territoire répond pleinement aux enjeux de la société post-carbone et du Développement Durable fixés au plan national. L'ARC et ses partenaires ont inventé un **modèle de gouvernance** et de développement autour de la **maîtrise de l'espace**, de **mobilités plus durables**, de relations équilibrées entre centralités et secteurs péri-urbains, d'une **économie productive** et de **services à la population dans le souci d'une meilleure cohésion sociale**.

En 2020, l'ensemble du périmètre CDDRA est couvert par des Scots, le périmètre SCOT de la Communauté de communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte est approuvé. Ils intègrent tous les évolutions législatives issues du Grenelle de l'environnement. A partir du PADD commun à l'échelle de l'ARC, chaque Scot décline, à son échelle, sa propre armature territoriale. La mise en réseau des chefs de projet Scot facilite la transcription du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de l'ARC dans chaque Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le travail de chacune des intercommunalités pour le suivi de la mise en œuvre du PADD est remonté et centralisé à l'échelle de l'ARC : évolution des logements, des emplois, des surfaces urbanisées, du foncier agricole, etc.

L'ARC assure une gouvernance forte qui permet d'orienter la planification territoriale dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le Genevois français retrouve la maîtrise de son développement urbain autour de ses centralités. L'ARC poursuit la démarche InterSCOT et étudie la faisabilité d'un SCOT à l'échelle du Genevois français.

La coordination des transports est portée par l'ARC, désormais Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU) sur le périmètre du Genevois français. Le réseau des transports publics connaît des avancées significatives avec la mise en service de lignes de tramway et du CEVA. L'armature des transports publics est doublée de solutions adaptées aux rabattements dans les zones péri-urbaines. Une offre de services de mobilité se décline ainsi globalement sur le territoire tant en milieu urbain qu'en zone rurale. Les modes doux sont développés autour des pôles d'échanges. La gestion et la tarification des transports publics sont simplifiées. Les usagers ont un centre d'information unique qui leur permet à la fois d'acheter leurs titres de transport et de connaître les différents services de mobilité (P+R, autopartage, modes doux, vélostations, etc.) à l'échelle du Genevois français et de l'agglomération transfrontalière. La réflexion est à poursuivre pour limiter les ruptures de charge lors des trajets nécessitant plusieurs modes de transport.

Etape essentielle pour tendre vers un rééquilibrage entre l'offre d'habitat et d'emplois vis-à-vis de la Suisse voisine, le Genevois français a maintenant une politique globale et différenciée sur le plan économique. Son positionnement et son identité sont lisibles et renforcés au sein de l'Agglomération et de la Région Rhône-Alpes. Les filières innovantes et porteuses, adossées à des filières de formation nouvelles, se développent grâce à l'installation et au développement d'entreprises (cleantech, biotech, mécatronique et mécanique de précision, et accueil d'ONG : thèmes pour lesquels le territoire a su avoir une politique de niche adaptée). La coopération économique avec Genève se développe autour de ces thématiques, et débouche sur des partenariats autour des filières, sur des bilocalisations, sur de la promotion et prospection commune. De même, le Genevois français est mieux identifié et fait partie intégrante des réseaux de développement économique, de recherche et d'innovation de Rhône-Alpes.

En complément de ces activités « vitrines », le tissu économique conserve un équilibre entre les filières innovantes et les activités plus traditionnelles, nécessaires au territoire (BTP, commerce, services à la personne,...).

L'image des zones dédiées aux activités économiques est plus lisible, distinguée en fonction de leur rayonnement et de leurs vocations économiques. La structuration de l'offre foncière et d'immobilier d'entreprise a été revue à l'échelle du CDDRA et améliorée. Plusieurs sites de pépinières d'entreprise ont été développés en lien avec les filières de formation. Les partenariats avec les pôles de formation présents mais aussi externes au territoire sont renforcés.

Le PADD à l'échelle de l'ARC est décliné dans un document cadre pour l'aménagement des surfaces commerciales, dont la lisibilité et la hiérarchisation sont renforcées.

En lien avec les stratégies d'aménagement urbain dans les polarités, les commerces de centralité jouent pleinement leur rôle dans les centres bourgs et sont développés prioritairement à proximité des pôles d'échanges multimodaux.

Les équipements culturels existants ont été renforcés et complétés. Le développement et la mise en réseau de ces équipements ont été recherchés, par souci d'amélioration de l'accessibilité, de l'offre et de l'information du public.

Selon les besoins spécifiques de chaque territoire (espaces ruraux, quartiers sensibles) les professionnels de santé ont la possibilité de faire appel aux collectivités (offre de locaux vacants, besoins par micro-territoire..) pour créer des pôles de santé de proximité. Un maillage homogène du périmètre de l'ARC est recherché et prend en compte le vieillissement de la population.

Plusieurs projets urbains structurants ont absorbé la majorité de croissance résidentielle autour des centralités. L'offre de logement répondant aux besoins des familles, des jeunes ménages et des populations âgées a progressé, dans le secteur locatif surtout. Les secteurs ruraux se sont développés avec modération et ont conservé leurs caractéristiques traditionnelles en matière de logement. Leur développement au sein de l'enveloppe urbaine existante s'adosse au renforcement des cœurs de village. Ces secteurs ruraux sont pleinement intégrés dans le fonctionnement de l'agglomération et dans des mécanismes de solidarités intercommunales permettant la mise en place de services mutualisés à destination des populations (transport, petite enfance, etc.). Des efforts substantiels ont permis d'améliorer la qualité du bâti, d'offrir une rénovation ambitieuse de l'existant en lien avec l'accompagnement de filières spécialisées telles que le bois-énergie et les cleantech. Ces avancées participent à la réduction des pollutions atmosphériques et réduisent la fracture énergétique entre publics aisés et ménages modestes.

La cohésion sociale est garantie par la création d'emplois sur le territoire, de nouvelles offres de logements sociaux, de services de transports publics, et par un maillage de services (culture, formation, petite enfance, vieillesse...).

La trame verte et bleue fait sens en reposant sur le développement de réseaux agro-environnementaux et sur l'intégration de la nature en ville. La mise en œuvre des contrats corridor portés par les EPCI complète ces dispositifs. Le Plan Paysage de l'agglomération, intégré au PADD et décliné dans les SCOT, protège l'identité paysagère du Genevois français et accompagne l'insertion des projets urbains.

L'agriculture occupe toujours un tiers de l'espace. Une stratégie foncière globale renforce la viabilité de l'activité et la visibilité des agriculteurs sur leur outil de travail.

Le développement de l'agriculture de proximité a augmenté l'offre de produits frais locaux, recherchée par les nouveaux consommateurs attentifs aux modes de production locale. Les collectivités s'appuient sur des réseaux locaux (restauration scolaire notamment). La part des produits locaux de qualité dans

la restauration hors domicile a progressé. Près du quart des enfants scolarisés connaissent les vergers et le producteur des pommes servies à la cantine.

L'exploitation forestière, et notamment la forêt privée par le regroupement de propriétaires privés, et l'accessibilité des sites, a significativement progressé. Cela renforce l'utilisation du bois d'œuvre et augmente la part de l'énergie produite localement et renouvelable tout en soutenant des emplois pérennes et non délocalisables. La multifonctionnalité des espaces agricoles et forestiers a été renforcée.

La mise en œuvre d'une réflexion énergie-climat-qualité de l'air intégrée aux différentes thématiques (ex : développement de réseaux de chaleur...), adossée au Schéma de Cohérence Climat Energie Qualité de l'air territoriale (SC²ET) a permis de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie par rapport à 1990. Ce résultat est directement issu de la déclinaison du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans l'appréhension transversale des engagements de la France, des questions d'urbanisation et de mobilité, en cohérence avec les territoires périphériques.

Les pratiques de concertation locales sont renforcées, toujours en lien avec ce que réalise le Conseil Local de Développement du Genevois français, désormais adossé à une société civile transfrontalière structurée au sein d'un « Forum transfrontalier».

Ce futur souhaité constitue la ligne directrice de la Charte du CDDRA et se décline en **5 axes stratégiques** et un axe transversal :

1 axe transversal

1. Garantir les conditions cadres du développement durable du Genevois français

5 axes stratégiques

2. Maitriser le développement du territoire,
3. Impulser un développement économique partagé,
4. Garantir un accès pour tous aux services,
5. Favoriser le développement des activités agricoles et forestières
6. Renforcer les fonctions d'agglomération et de centralité de l'agglomération annemassienne

Ces 6 axes constituent le **projet cohérent de développement durable** du Genevois français pour les 10 années à venir.

LES 6 AXES STRATEGIQUES DE LA CHARTE

Les axes stratégiques de la charte de développement durable du Genevois français présentent les orientations du territoire dans ses grandes thématiques. Le Genevois français saisit l'opportunité du CDDRA pour formaliser ses objectifs en termes de développement durable, objectifs portés par les membres et partenaires de l'ARC et attendus par la Région Rhône-Alpes.

Ces axes soulignent la nécessité d'accompagner la structuration du territoire par l'établissement de stratégies adaptées à chaque domaine d'intervention. La définition de ces stratégies, qui suppose une convergence des actions menées par les membres du Genevois français, constitue un chantier de long terme à mener dans la durée du CDDRA. La réalisation d'opérations exemplaires permettra d'impulser la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de ces stratégies.

1 axe transversal

1. Garantir les conditions cadres du développement durable du Genevois français

5 axes stratégiques

1. Maîtriser le développement du territoire,
2. Impulser un développement économique partagé,
3. Garantir un accès pour tous aux services,
4. Favoriser le développement des activités agricoles et forestières
5. Renforcer les fonctions d'agglomération et de centralité

Il convient de souligner que les pistes d'actions mentionnées dans les objectifs qui déclinent chaque axe d'action de la charte ne sauraient faire l'objet d'une validation définitive en l'étape actuelle. Ces pistes d'action servent à illustrer le propos et seront confrontées à la phase de programmation qui suit l'adoption de la charte de territoire.

AXE 1 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du Genevois français présente **des atouts indéniables** : paysages et milieux naturels variés, bonne desserte par les infrastructures de transports, équipements structurants, proximité de Genève, dynamisme économique... **qui, combinés entre eux, participent à son attractivité.**

La dynamique de construction immobilière importante (+ 14 % de logements entre 1999 et 2006) entraîne de fortes pressions sur le foncier, et donc un risque réel de dégradation des espaces naturels et de production agricole. Le risque de disparition des espaces disponibles est réel si aucune mesure n'est adoptée pour éviter une consommation extensive de l'espace au rythme actuel.

Si la périurbanisation touche tous les territoires de Rhône Alpes, elle est fortement exacerbée sur le Genevois français. Ce phénomène de périurbanisation entraîne en retour de multiples pressions : sur les infrastructures de communication (saturation des réseaux), sur la qualité générale de l'environnement (fragmentation de l'espace, diminution des terres naturelles et agricoles, dégradation de la qualité de l'air, banalisation des paysages, pression sur les ressources en eau...).

Cela génère des coûts élevés d'investissement et de fonctionnement pour les collectivités (équipements, canalisations, routes, flux...), voire rend impossible une desserte par les transports en commun économiquement soutenable.

Le Genevois français devient un territoire de déséquilibres qui risquent de s'aggraver en l'absence de mesures coordonnées, fortes et effectives rapidement. Cette dynamique remet en cause les atouts à l'origine même de son développement.

De plus, **l'aménagement du territoire, tel qu'il est aujourd'hui, rend vulnérable le Genevois français vis-à-vis du réchauffement climatique et de la question énergétique.** Alors que les lieux de résidence, de travail et de loisirs sont de plus en plus déconnectés, les flux automobiles croissent fortement, la dépendance à long terme du territoire vis à vis des énergies fossiles augmente. La dispersion des logements individuels engendre une surconsommation d'énergie, à laquelle il deviendra difficile de répondre avec un prix du pétrole cher. Cette dépendance touche les populations les plus fragiles, touchées par le renchérissement du logement, qui habitent de plus en plus loin des centralités.

Les grands enjeux portent sur :

- La maîtrise de l'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et naturels au travers d'outils de planification présentant une cohérence d'ensemble ;
- La valorisation des rôles multifonctionnels de l'agriculture et de la forêt ;
- Le développement d'une offre de logement qualitative, diversifiée et équilibrée à l'échelle du territoire, s'inscrivant dans la politique globale d'aménagement ;
- Une meilleure maîtrise des flux de déplacements au travers du développement des transports en commun ;

⇒ **4 orientations** déclinent cet axe stratégique.

1.1 Une agglomération cohérente : maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain

La croissance de l'agglomération franco-valdo-genevoise est à structurer et planifier pour pérenniser la compétitivité et la qualité de vie du Genevois français. Dès à présent, **l'offre de logements est insuffisante**, malgré un taux de croissance de l'urbanisation élevé. Pour preuve la diminution des surfaces de terres agricoles et l'augmentation des prix immobiliers supérieure à la moyenne régionale.

C'est pourquoi, de plus en plus d'enjeux (transports, logement, économie, urbanisation...) ont besoin d'une réflexion dans le cadre d'un projet politique commun à l'échelle du périmètre du CDDRA.

L'existence de 7 SCOTs témoigne d'une **volonté ancienne d'appréhension des enjeux de planification** à la 'bonne échelle', supra communale, mais **le Genevois français est désormais une échelle de planification incontournable**, au-delà des SCOTs et en complément de ces derniers.

La définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un préalable à la mise en œuvre d'actions portées par l'ARC syndicat mixte, et d'actions portées par chacune des collectivités membres, selon un principe de subsidiarité. Cette démarche se déclinera en actions et engagement thématiques : la démarche InterSCOT, la définition d'une stratégie foncière, l'accompagnement à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement structurantes à l'échelle du Genevois français. Le développement territorial s'appuiera ainsi sur une politique de réseaux démultipliant les principes d'aménagement du territoire de relais en relais.

Agir, anticiper encore davantage pour préserver la ressource foncière menacée est devenu indispensable car son influence porte sur un faisceau large de thématiques : accueil à long terme d'entreprises et de logements, maintien de l'activité agricole, qualité des paysages, rationalisation des coûts pour les collectivités, préservation de la biodiversité...

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- *Accompagner la **structuration du territoire** : en complément de la démarche Projet d'agglomération, la **démarche InterSCOT** doit aboutir à la mise en place d'un **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Cette démarche s'inscrit au cœur de la réflexion en cours sur un Pôle métropolitain, et suppose la définition d'une stratégie à long terme.*
- *Accompagner les **projets stratégiques** en déclinaison des démarches d'analyse déjà menées : certains projets stratégiques requièrent des efforts soutenus des collectivités en matière de **conduite opérationnelle** de chantiers structurants (requalifications urbaines, traitement des friches par exemple). Cet accompagnement pourra porter sur la réalisation d'actions complémentaires aux chantiers structurants déclinés dans les Projets Stratégiques de Développement (PSD) et les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) en complémentarité du GPRA.*
- *Soutenir les démarches relatives à la protection de l'environnement et des espaces naturels dans le prolongement des démarches Corridors naturels, Plan Paysage et en coordination avec la démarche interSCOT. Un soutien aux EPCI désireux d'intégrer des dispositifs plus approfondis est souhaitable (exemple : des diagnostics renforcés sur les volets environnementaux de certains périmètres).*

1.2 Promouvoir les transports publics et les mobilités douces : vers une politique globale de déplacements.

Avec plus du tiers des actifs frontaliers, les flux d'échanges vers le cœur de l'agglomération sont croissants et génèrent une dégradation du cadre de vie, de la qualité de l'air notamment et augmentent la dépendance du territoire aux énergies fossiles. La part modale de la voiture pour les déplacements des actifs, frontaliers ou non, est forte du fait de la faiblesse de l'offre de transports en commun périphérique. Sur le Genevois français, plus de la moitié (dans les zones denses) au 3/4 (dans les zones peu denses) des déplacements (travail, loisirs...) sont réalisés en voiture. La densité moyenne de population (192 hab./km²) est pourtant un atout pour le développement des transports en commun, contrairement à d'autres territoires rhônalpins (138 hab./km² en moyenne).

Pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles, réduire les sources de pollution de l'air, de nuisances sonores, les alternatives à la voiture individuelle sont à développer : transports publics (bus, tramway), mobilités douces et services à la mobilité (covoiturage, Transport à la Demande). Des exemples intéressants existent toutefois comme le transport lacustre (Navi-Mobilités) entre le Chablais, Lausanne et Nyon. De telles alternatives existent en partie aujourd'hui, mais sont encore complexes pour l'utilisateur compte tenu des multiples gestionnaires de transport collectif, voire insuffisamment attractives en termes de temps de parcours du fait des ruptures de charge (utilisation à la suite de plusieurs modes ou lignes de transport).

C'est pourquoi, il est nécessaire de **renforcer la coordination de l'offre de transport existante** (politique de tarification, management de la mobilité) et le développement de l'offre de transports doux s'imposent dans une optique de réduction de la part modale du transport individuel motorisé. Cela passera nécessairement par le développement de la multimodalité, au sein de laquelle, chaque mode de transport aura son utilité.

Au-delà d'une approche centrée essentiellement sur le transport (et donc l'offre), il est complémentaire et nécessaire de travailler sur une démarche plus globale en agissant sur l'évolution des demandes. Cela nécessite une meilleure convergence entre la répartition des emplois, des logements et des services afin d'organiser les flux et de faire évoluer les pratiques et comportements (passer de l'auto-solisme au covoiturage par exemple).

L'étendue des besoins du Genevois français restant considérable, le CDDRA s'attachera à la structuration de sa démarche en termes de mobilité, afin de déterminer les priorités d'investissement.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- *Accompagner l'offre de transport : **l'organisation du réseau** par l'accompagnement d'autorités organisatrices supra-intercommunales avec la mise en place à terme d'une Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU). La **coordination des acteurs** lance la réflexion sur la tarification et assure des transferts de compétences.*
- *Accompagner les investissements sur les **pôles d'échanges multimodaux**.*
- *Développer la **mobilité douce** par la mise en place d'un réseau structurant de **voies vertes** (objectif de maillage, mise en œuvre de liaisons stratégiques) et l'accompagnement d'initiatives en matière d'écomobilité (autopartage/points de rencontre, liaisons aires urbaines/rurales etc).*

1.3 Promouvoir une nouvelle politique de l'habitat : un développement solidaire

Entre 1999 et 2006, le rythme de la croissance démographique du Genevois français a représenté le double de la croissance rhônalpine (+ 13 % contre + 7 %), soit **près de 50 000 personnes supplémentaires sur le territoire**. Si sur cette même période, le rythme de construction de logement est élevé (+ 14,6 %), il ne suffit pas à apaiser les tensions sur les marchés immobiliers. Alors que les prix explosent, la crise économique fragilise durablement les ménages les plus modestes qui ont de plus en plus de difficultés à se loger.

La crise du logement est donc aussi une crise sociale, où les inégalités continuent à se creuser. Elle contribue également à une séparation fonctionnelle entre espaces productifs et espaces résidentiels, ce qui accroît l'étalement urbain, les distances à parcourir et les besoins en transports que l'on cherche pourtant à réduire. Enfin la périurbanisation et les formes d'habitat individuel, entraînent une surconsommation énergétique, à l'heure où des efforts sont nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Sur la base de constat, les collectivités doivent développer une politique du logement négociée à l'échelle transfrontalière et frontalière (notamment pour éviter les effets de report entre territoires), basée sur un suivi de la production (volets quantitatifs et qualitatifs).

L'action en faveur du logement est donc prioritaire à plusieurs titres. Comme pour la planification urbaine, les programmes locaux de l'habitat définissent les besoins en logement à moyen terme (6 ans) à l'échelle des intercommunalités. Compte tenu de l'échelle de planification du Projet d'agglomération, et des phénomènes extrêmement imbriqués de report de la demande en logement en fonction de l'offre des territoires voisins et des infrastructures de transport, il s'agit de **développer des outils de connaissance communs** (un seul périmètre, une seule échelle de temps) pour rendre possible la définition d'une stratégie commune en matière d'offre de logement. Ceci en lien avec une stratégie globale d'aménagement du territoire.

En ligne avec le développement d'une vision commune de l'approche de l'habitat sur le Genevois français, la construction d'une nouvelle politique de l'habitat doit également porter sur l'accessibilité du logement aux ménages les plus modestes et sur la qualité de la construction ou de la réhabilitation dans leurs volets architecturaux et énergétiques.

Ainsi, aux enjeux de gouvernance et de planification, de protection de l'environnement répondent les enjeux de cohésion sociale et de développement économique (accessibilité et proximité avec les pôles d'emploi notamment).

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- Accompagner la **structuration du territoire** : le travail doit porter sur **l'articulation des PLH et la définition d'un cadre commun** (type Plan directeur de l'habitat). Cette démarche s'appuie sur un suivi qualitatif et quantitatif et par l'élaboration d'outils pour une **meilleure connaissance du territoire** et d'outils susceptibles de permettre l'exploitation des données collectées (Systèmes d'Information Géographiques-SIG).
- Accompagner les **actions exemplaires et pilotes** (exemple : écoquartiers, promotion de la rénovation, études bruit, études thermographiques...)

1.4 Impulser une politique globale de l'environnement

Le Genevois français dispose de ressources naturelles riches et diversifiées, à l'image des multiples espaces qui le composent : plaines, montagnes (Alpes et Jura), lac Léman et cours d'eau (Salève, Rhône...). Si la majeure partie de ces milieux est aujourd'hui protégée par un panel élargi de zonages de protections et d'inventaires, il n'en demeure pas moins que les ressources subissent **une pression anthropique forte : consommation d'espace, pollutions et dégradation des milieux, banalisation des paysages...**

Les ressources naturelles sont également un puissant moteur du développement économique et social du territoire : matières première, eau, attractivité, qualité de vie. Leur préservation représente un enjeu qui va bien au delà des seuls aspects environnementaux, à l'image de la nécessaire protection des ressources en eau, afin de ne pas entraver le développement à long terme du territoire.

En complément de la mise en œuvre d'une démarche innovante à l'échelle de l'agglomération, il s'agit de faire le lien entre les multiples actions et acteurs actuels dédiés à l'environnement. Partant d'une action transversale de sensibilisation à l'environnement ; il s'agit d'accompagner les porteurs de projet pour une gestion concertée des espaces naturels et le développement de la connaissance des milieux.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

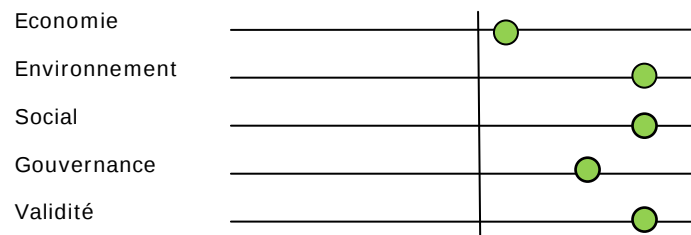
- **Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager** : les actions en termes de modes de gestion des espaces, d'outils de la connaissance et de la valorisation, doivent s'accompagner d'actions pédagogiques, de **communication et de sensibilisation des publics** sur des opérations exemplaires (promotion des comportements eco-responsables, productions énergétiques innovantes, initiatives en matière de protection de l'environnement).
- Accompagner la structuration du territoire avec la réflexion autour du Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial (SC²ET) à l'échelle de l'agglomération et des opérations plus ciblées : étude bruit, protection de l'atmosphère, géothermie...

L'axe 1 contribue indirectement et à long terme à maintenir l'attractivité économique du Genevois français en proposant un cadre d'accueil favorable pour les entreprises: offre de logements et un cadre de vie attractif pour les futurs salariés.

Cet axe contribue directement à la protection de la ressource en foncier sur le territoire, qu'il soit destiné à la production agricole ou à la préservation des espaces naturels. La préservation du cadre de vie et la recherche d'une offre de logements à des prix accessibles pour toutes les catégories socioprofessionnelles tend vers une meilleure équité pour l'accès au logement et participe à la cohésion sociale.

Le soutien aux démarches exemplaires et les actions de sensibilisation à l'environnement sont un signe d'ouverture vers la société civile pour son implication dans la gestion du cadre du vie.

D'une façon générale, les collectivités du Genevois français ont mené une action individuelle orientée vers la maîtrise du développement. Cependant, les efforts de gouvernance en faveur d'un cadre commun d'action, via l'ARC syndicat mixte, méritent un accompagnement financier de la Région Rhône-Alpes de façon à définir ensemble (interSCOT, PADD commun), puis à prioriser les actions à engager à l'échelle du Genevois français, selon un principe de 'subsidiarité' et d'optimisation des dépenses publiques.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe 1

AXE 2 : IMPULSER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARTAGE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET COMPETITIF

Entre 1999 et 2008, le Genevois français a créé 16.000 emplois (soit une hausse de 16 %), tandis que la population active résidant dans la zone augmentait de 30.000 personnes (soit une hausse de 22 %). Le Genevois français bénéficie, en terme résidentiel, de l'attractivité économique de Genève. Bien que le territoire soit économiquement dynamique, créateur d'emplois, bien desservi par des infrastructures de transports, il offre insuffisamment d'emplois par rapport à sa population active.

A l'inverse, le canton de Genève se caractérise par une insuffisance de ressources humaines au regard de son fort dynamisme en matière de création d'emplois. Sur la même période, le canton de Genève a eu une croissance de l'emploi de 24%, (et le district de Nyon une croissance 33%), mais un emploi sur quatre dans le canton de Genève est occupé par un actif résidant en France et plus d'un actif sur trois résidant dans le Genevois français est frontalier.

La Suisse offre des conditions salariales attractives. Le revenu annuel net moyen d'un foyer fiscal sur le territoire du Genevois français se situe environ 20 % au-dessus de la moyenne rhônalpine (55 % pour la CC du Genevois, 30 % pour Arve et Salève 7 % pour Faucigny Glières), mais de fortes disparités de revenus existent entre travailleurs frontaliers, et travailleurs en France.

En 2007, le Genevois français offre 110 000 emplois, dont 2 % dans l'agriculture, 16 % dans l'industrie, 9 % dans la construction, 45 % dans les commerces, transports et services, et 29 % dans l'administration, l'enseignement et la santé. Le tissu économique du Genevois français est composé de 24 500 établissements, essentiellement des TPE-PME. En effet, 60 % des établissements n'ont pas de salariés et 92 % ont moins de 10 salariés. Toutefois, il existe sur le territoire quelques entreprises emblématiques de plus de 50 salariés, et celles-ci représentent 40 % de l'emploi, notamment dans le domaine industriel. Le tissu économique local tend vers le résidentiel : diminution de la part de l'économie productive au profit de l'économie de services et de commerces. Ceci tend à conforter la dichotomie entre les emplois suisses relativement qualifiés et une partie des emplois côtés français plus précaires (grandes surfaces, restauration...). En outre, dans ce contexte transfrontalier où les différentiels de salaires sont importants, la fidélisation des salariés constitue un facteur de déséquilibre pour le tissu économique genevois.

L'enjeu pour le Genevois français est donc d'agir en matière économique pour favoriser la création d'emploi à valeur ajoutée et conforter la durabilité des emplois existants, ceci afin de réduire le déséquilibre d'emploi avec le reste de l'agglomération, la fragilité et la dépendance du territoire français, et les disparités sociales dues aux différentiels de niveau de salaire. Dans le même temps, la fidélisation de la ressource humaine nécessite des politiques d'entreprises spécifiques et des attentions particulières aux parcours professionnels.

Pour atteindre cet objectif, le Genevois français doit donc affirmer son image et ses vocations autour d'activités innovantes afin de trouver un positionnement fort par rapport à Genève d'une part, et aux autres grandes agglomérations rhônalpines d'autre part. Les territoires du Genevois français mènent déjà des initiatives en ce sens. A titre d'exemple, on peut citer le Biopark à Archamps et son positionnement sur le thème du vieillissement des cellules, le pôle de compétitivité Arve Industrie et son implication sur le développement de la mécatronique et ses applications, l'éco-construction, l'accueil d'ONG en lien avec la Genève internationale... Malgré ces efforts certains de construction, ces actions pourtant emblématiques conservent une image très localisée, et pour le coup insuffisamment valorisées, tant en interne qu'en externe, et ne bénéficient pas d'une taille critique qui leur permettrait un déploiement optimal.

Dans le même temps, le Genevois français doit accompagner dans une démarche qualitative le développement de son économie présentielle. Fortement créatrice d'emplois, cette économie doit permettre une réponse adaptée et de qualité aux besoins de ses usagers (consommateurs), et une montée en gamme des qualifications des salariés, ainsi qu'une sécurisation de leur parcours professionnel.

Le Genevois français mènera ainsi un travail sur deux dimensions essentielles de son développement économique, à savoir la construction de son identité au travers de sa structuration et le développement de ses partenariats et réseaux afin d'offrir à son environnement un visage solide et pertinent dans les coopérations de demain. L'ambition du Genevois français ne saurait d'ailleurs se limiter aux coopérations évidentes avec son voisin suisse immédiat, dans le cadre d'une ouverture large aux enjeux régionaux et européens.

Les grands enjeux portent sur :

- La **création d'emploi qualifiés et durables**.
- **Un positionnement fort** vis-à-vis des partenaires extérieurs : régionaux (Région, Lyon, Grenoble...), et locaux (canton de Genève, district de Nyon).

Pour relever ces défis, le renforcement de la gouvernance, notamment au sein de l'ARC, permettra la **définition et la mise en œuvre d'un projet économique de territoire** fédérant les acteurs autour d'intérêts communs ainsi que la définition d'une **stratégie économique commune** portant sur le développement des filières porteuses, et sur l'accompagnement d'une économie présentielle de grande qualité.

⇒ **4 orientations** déclinent cet axe stratégique.

2.1 Impulser une stratégie économique globale et assurer la promotion du Genevois français

L'ARC syndicat mixte participe à la structuration politique du territoire. En matière économique, les enjeux sont multiples :

- être plus fort et plus uni dans les négociations et coopérations avec la partie suisse de l'agglomération ;
- être plus visible, mieux identifié par les pôles économiques de la Région Rhône-Alpes, et mieux faire connaître les enjeux et spécificités de notre territoire transfrontalier auprès des décideurs comme l'Etat, la Région Rhône-Alpes ou encore l'Union Européenne ;
- limiter les concurrences infra territoriales contreproductives, et éviter que la partie française de l'agglomération se présente en ordre dispersé particulièrement vis-à-vis de Genève ;
- rendre cohérentes les politiques et stratégies économiques de ses membres, dans une vision d'ensemble concertée, basée sur la complémentarité, les économies d'échelle et la recherche de taille critique, mais aussi avec une recherche de qualité des services économiques.

Par conséquent, pour ce nouveau territoire projet qu'est le Genevois français, les priorités sont :

- de se mettre en capacité de dégager une stratégie économique clairement affichée pour être plus visible et plus en coopération avec les pôles extérieurs (Région Rhône-Alpes, Lyon, Grenoble, Annecy, Genève, Lausanne, ...), et pour faire partie des acteurs qui comptent.
- de définir et mettre en œuvre la gouvernance économique la plus adaptée aux ambitions choisies, et de déployer une offre de services économiques lisible et efficace.

Dès 2011, L'ARC a pris l'initiative sur cette thématique essentielle, en ayant recours à un cabinet conseil pour accompagner sur :

- le processus de positionnement stratégique économique à l'échelle du Genevois français,
- la définition d'une gouvernance économique adaptée aux enjeux et aux évolutions en cours.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées en termes de stratégie, de gouvernance et de promotion économique :

- **Approfondir et mettre en œuvre une stratégie commune** : une première réflexion est aujourd'hui engagée au travers d'une étude sur le positionnement stratégique du Genevois français dont les résultats sont attendus courant 2012. Les conclusions de cette étude serviront de base à la définition des actions portées par l'ARC et ses membres et à la réorganisation des acteurs.
- **Approfondir la réflexion sur la gouvernance économique et l'organisation** : les conclusions de l'étude stratégique serviront de base à l'élaboration de scénarii d'organisation, et à la mise en œuvre éventuelle du pôle métropolitain.
- **Agir en faveur d'un marketing territorial du Genevois français** : identité, cibles, plan de promotion et de prospection.
- **Un renforcement de la gouvernance à travers des outils de connaissance et d'aménagement du territoire**. Exemples: schéma d'accueil économique, charte d'aménagement commercial, veille stratégique, observatoires (en lien avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier).

2.2 Maintenir et développer le tissu économique local et l'accompagner dans ses mutations

Le tissu économique traditionnel est en mutation, entre essor de l'économie dite présentielle au détriment de l'économie productive. Alors que le nombre d'emplois faisait un bond de 20 % dans le secteur des services entre 1999 et 2006, il diminuait de 6 % dans l'industrie. Il convient donc d'adapter le tissu économique aux évolutions en cours pour favoriser son développement.

Les objectifs visés consistent à parvenir à un développement économique qualitatif, basé sur un équilibre harmonieux entre une économie présentielle maîtrisée et facteur d'attractivité et une économie productive et de services supérieurs durable.

Pour le commerce, hormis la maîtrise de son évolution au travers d'une charte d'aménagement commercial, il s'agira de soutenir les actions destinées à adapter ce secteur à l'évolution des besoins des consommateurs, et de garantir le rôle des centralités urbaines.

Pour la construction, l'artisanat et le BTP, il s'agira notamment d'adapter ces secteurs aux nouvelles normes environnementales, et d'assurer l'existence de sites d'accueil adaptés.

Pour l'industrie, il conviendra de l'accompagner dans le passage à une industrie à plus forte valeur ajoutée (innovation, marché, export, ...).

En matière touristique, il s'agira de structurer son développement - en lien avec Genève et le tourisme d'affaire entre autre – et de l'adapter aux évolutions en cours : changement climatique, nouvelles attentes...

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine fortement créateur d'emplois, et vecteur de valeurs de cohésion sociale et de solidarité. L'économie sociale et solidaire représente généralement, selon les territoires, 10% de l'emploi et couvre de nombreux domaines d'activités (services aux personnes et aux entreprises, protection sociale, BTP, etc.) : elle peut être valorisée via les dispositifs d'innovation et au travers de la mise en œuvre des grands chantiers à venir du Genevois français (accès aux marchés publics des acteurs locaux de l'ESS).

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- **Adapter l'appareil commercial pour lui conférer une plus grande efficacité** : l'appui aux démarches FISAC intercommunales et accompagnement des actions en faveur du petit commerce adossé aux centralités.
- *Développer dans le secteur industriel l'animation sur l'innovation et la mise en réseau et soutenir les initiatives des clubs d'entreprises.*
- **Accompagner les actions de développement touristique : réflexion sur l'articulation des acteurs de l'industrie touristique et la promotion d'un secteur porteur, professionnalisation des acteurs, soutien aux filières touristiques, accompagnement des projets emblématiques et structurants.**
- **Développer les circuits courts** (en lien avec le PSADER).
- **Soutenir les initiatives en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS).**
- *Accompagner les actions en faveur de l'artisanat local (sites d'accueil, formation et adaptation des compétences).*

2.3 Favoriser le développement de filières porteuses

Si l'économie résidentielle est actuellement motrice du développement économique du territoire, elle contribue à accroître sa dépendance vis-à-vis de l'agglomération genevoise. Le territoire a donc besoin de se trouver un positionnement fort vis-à-vis de Genève, d'une part, et du territoire régional, d'autre part.

Ce positionnement sera centré sur les filières porteuses et l'innovation. A titre d'exemple sur le territoire, on peut citer les filières bois et éco-construction, la mécatronique et la mécanique de précision, les 'cleantech', les biotechnologies, ... (la programmation, en lien avec la mission d'accompagnement en cours devra néanmoins établir une priorisation).

Ce positionnement nécessitera la mise en œuvre de dispositifs de formation, d'innovation et d'accueil dédiés à ces filières porteuses. Cela passera nécessairement par la mise en synergie des acteurs locaux, régionaux, voire transfrontaliers : collectivités - entreprises - centres de formations..., à l'image des pôles de compétitivité Arve Industries et Plastipolis. D'une façon générale, les actions au service de ces filières seront privilégiées.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- ***En lien avec l'étude en cours sur les stratégies à mettre en œuvre, la définition d'une politique de filières (avec positionnement concurrentiel).***
- *Soutenir les actions de **mise en réseau d'acteurs** (entreprises, recherche, formation, cluster, pôle de compétitivité, etc.)*
- *Soutenir les actions de développement de **formations dédiées aux filières développées** et de partenariat avec organismes de formations proches (Région Rhône-Alpes et Suisse)*
- *Soutenir des projets favorisant **l'accueil d'entreprises**, labo, formation (projets immobiliers dédiés, incubateur, pépinière, ..) tout en s'assurant de la cohérence à l'échelle de l'ARC*
- *Soutenir les **projets visant à développer une filière ou visant une innovation** (ex: projet « autonomie, dépendance et domotique », projet « pôle éco-construction », projet de « label d'excellence industrielle », ...)*
- ***Promouvoir les filières existantes et leur développement (salons, conférences, organisations d'évènements dédiés).***

2.4 Développer et adapter les outils et ressources du développement économique

La définition d'une stratégie de développement économique, et le renforcement de la gouvernance doivent naturellement mener à la mise en œuvre d'actions permettant de développer et d'adapter à cette nouvelle stratégie les outils et ressources du territoire.

A ce titre, les outils et ressources du territoire sont :

- Les sites d'accueil
- Les ressources humaines
- Les services économiques

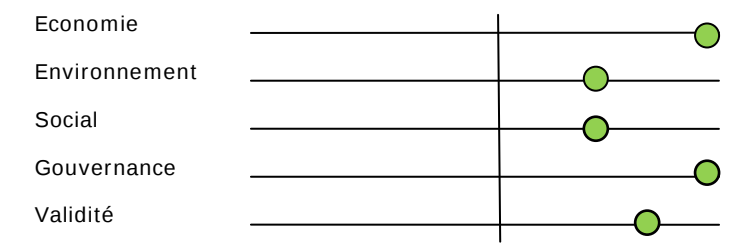
Pour chacun de ces points, il s'agira de monter en gamme, de mutualiser, de rationaliser, d'accroître la lisibilité de l'action économique.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- Offrir des **sites d'accueil de qualité** : qualification et requalification de zones d'activité en lien avec les réflexions sur un futur schéma d'accueil des entreprises, équipement haut-débit, accompagnement de la transition énergétique ;
- **En termes de ressource humaine, la gestion territoriale des emplois et des compétences** en lien avec la stratégie de développement choisie et en partenariat avec les Contrats Territoriaux de l'Emploi et de la Formation –CTEF– (rapprochement école/entreprise, accueil et orientation des publics, ingénierie de formation, etc.) ;
- Le maintien et le déploiement d'un service aux entrepreneurs avec la **création/reprise d'entreprise** (plan CREAFILE, animation des Plateformes d'Initiative Locale), l'aide au développement (innovation, clubs d'entreprise, bourse immobilière, etc.) à travers l'organisation d'une animation économique, et la gestion des ressources humaines (fidélisation des salariés via SECURISE'RA, animation RH).

La création et le maintien des emplois constituent le cœur de cible de cet axe 2. Le projet du Genevois consiste à construire une stratégie économique largement basée sur un renforcement de la gouvernance à l'échelle du Genevois français. La création d'emplois, en complémentarité de l'activité économique suisse (innovation..), a pour objectif de proposer des emplois adaptés aux habitants du Genevois, de façon à ne pas réserver le territoire aux seuls cadres frontaliers qui ont les moyens de venir s'y installer. Le maintien d'emplois endogènes est un pari à relever, mais dont la réussite nécessite un accompagnement de la Région compte tenu des caractéristiques économiques uniques du Genevois français en Rhône Alpes.

La répartition des emplois sur le Genevois français est une des réponses pour organiser les flux de transports quotidiens entre habitat et lieu de travail et améliorer la desserte en transports publics des pôles d'emplois. Les incidences positives pour l'environnement sont donc directes et vont dans le sens d'une réduction de la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe 2

AXE 3 : GARANTIR LA SOLIDARITE : UN ACCES POUR TOUS AUX SERVICES

La forte croissance démographique du Genevois français entraîne une fragilisation de la cohésion sociale de l'ensemble du territoire. L'augmentation des prix des logements et du foncier est telle que les ménages modestes connaissent des difficultés croissantes pour se loger, avec des phénomènes de ségrégation spatiale marquée. La montée des inégalités sociales est également marquée par la différence des salaires entre ceux qui travaillent en Suisse et ceux qui restent sur le territoire, alors que le coût de la vie est relativement élevé. A cela se rajoute l'augmentation du prix des énergies, qui fragilisera davantage les plus modestes, notamment ceux situés en périphérie - car le foncier y est plus abordable - qui sont plus dépendants de la voiture.

La croissance démographique questionne également la problématique des services à la population. Bien que ceux-ci soit en développement, l'offre a du mal à suivre, notamment dans le secteur de la santé, de l'hébergement pour personnes âgées ou la garde des enfants. Enfin, la cohésion sociale est d'autant sous tension que certaines communes d'outre-Rhône proposent peu de services : les habitants « résident » sur place mais « vivent » ailleurs.

La population est relativement jeune grâce à l'attractivité économique de l'agglomération transfrontalière qui attire les cadres mobiles, bien que le taux de natalité soit inférieur au reste de la région Rhône-Alpes. La part des plus de 60 ans est inférieure à la moyenne régionale, les départs du territoire s'accroissant à l'approche de la retraite. En conséquence, les besoins en offre de services marchands et non marchands pour les 25-60 ans sont donc proportionnellement supérieurs à la moyenne.

Si les politiques de services recouvrent un spectre large (de la formation à la culture en passant par les services à vocation sociale ou encore les loisirs), le Comité de Pilotage du Genevois français a choisi de se concentrer sur l'accès à la culture et au sport, les autres volets étant soit traités de façon spécifique (exemple : le développement économique et la formation), soit relevant d'autres politiques sectorielles échappant au cadre CDDRA (exemple : la santé et la petite enfance abordés dans la charte mais qui ne pourront s'intégrer au programme d'actions). Dotée de solides équipements, d'un tissu associatif important et d'habitudes anciennes de coopération transfrontalière, l'agglomération franco-valdo-genevoise doit renforcer ses partenariats afin de mieux mettre en valeur les atouts respectifs et mutualiser davantage les efforts.

Les grands enjeux portent sur :

- La mise en place de politiques de services accessibles à toutes les catégories de population (cohésion sociale).
- La mise en réseau des services et la réponse aux besoins de la population notamment en termes de santé, d'accueil petite enfance, logement social ;
- L'accès à la Culture et la création culturelle ;
- La prise en compte des problématiques urbaines spécifiques et la définition des réponses adaptées (en lien avec la politique de la ville) ;

⇒ **2 orientations** déclinent cet axe stratégique.

3.1 Développement culturel : un maillage du territoire

L'offre de services est globalement bonne sur le territoire avec 30 pôles de services de proximité, 14 pôles de services intermédiaires et 4 pôles de services supérieurs. Le maintien de ce maillage est essentiel pour la préservation de la qualité de vie et la cohésion sociale, notamment dans les communes rurales. Le développement des pôles de services existants est nécessaire pour renforcer l'armature urbaine du territoire, organiser les déplacements, préserver la ressource foncière, maintenir la cohésion sociale et s'inscrire dans des réseaux de coopération avec la Région Rhône-Alpes et Genève.

Sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux grands équipements, c'est par la mise en réseau de l'offre existante qu'il est possible d'améliorer et de lisser la disparité de l'offre de services aux usagers. Le rayonnement des équipements intercommunaux sera renforcé pour faciliter leur accessibilité au plus grand nombre. Afin de diminuer sa dépendance à sa centralité genevoise et d'affirmer son dynamisme, le territoire se doit de renforcer et développer l'offre des pôles de services, encore déficients sur certaines thématiques.

La politique culturelle constitue un facteur déterminant pour l'attractivité du territoire et la qualité de vie. Elle est aussi facteur de lien social entre les différentes populations. Dans le prolongement des actions menées en réseau (médiathèques...), il s'agit d'identifier les thèmes culturels à valoriser.

Le Genevois français dispose d'une offre en développement qui compte désormais à l'échelle transfrontalière, les collectivités publiques ont engagé d'importants efforts depuis 15 ans pour développer une offre culturelle dans la partie française de l'agglomération. Ces efforts ont porté tant sur la réalisation d'équipements et le développement d'une programmation de qualité, que sur la création de festivals et d'événements.

Grâce à ces efforts, certains lieux sont reconnus de part et d'autre de la frontière tels que l'Esplanade du Lac à Divonne ou Château Rouge à Annemasse. D'autres équipements confortent également cette offre :

- Equipements avec programmation culturelle : salle de l'Arande (St Julien) ; Théâtre du Châtelard (Ferney), Agora de Bonneville ; Théâtre de Bellegarde, Théâtre de St Genis ;
- Création de Médiathèques (Divonne, Bonneville, Bellegarde, Annemasse, etc) ;
- les musées et lieux d'histoire : Fort l'Ecluse, Château de Ferney ; Château de Faucigny ; Cité médiévale de la Roche-sur-Foron.

Les festivals contribuent également au développement de l'offre culturelle, il faut citer par exemple : festival de Musiques de Chambre (Divonne), Musiques en été (Annemasse), Guitares en scène (St Julien-en-genevois), Rock'n Poche (Habère-Poche), Bonneville Jazz Festival, etc.

Les mises en réseau sont existantes mais à développer, les équipements étant globalement urbains, les réseaux le sont naturellement aussi. Concernant les bibliothèques, des réseaux existent, mais aucun d'échelle d'agglomération. Annemasse, Divonne, Thonon constituent actuellement des communes d'équilibre. Certains territoires ne sont pas intégrés dans les réseaux d'agglomération: Bellegarde, La Roche-sur-Foron, Bonneville. Le projet de territoire du Genevois français doit permettre un meilleur maillage du territoire sur les parties actuellement peu couvertes par les réseaux existants : par exemple le Pays Bellegardien.

Les travaux issus de la concertation CDDRA et des échanges en commission Culture ARC/CDDRA orientent la réflexion vers 3 axes :

- Renforcement des équipements existants et achèvement du maillage du territoire autour des centralités,
- Mise en réseau des équipements et de l'offre,

- La création et l'accès à la culture pour tous publics, les jeunes et la diversité culturelle.

Quatre thématiques croisent ces axes :

- Le livre et la lecture publique :
 - o la mise en valeur des grands auteurs qui ont marqué notre territoire (Maison Rousseau, Centre du Livre de Ferney-Voltaire, Château de Coppet (Madame de Staël) ; Centre Butor à Lucinges) ;
 - o le renforcement des partenariats entre festivals et événements au sein de l'agglomération : par exemple vers une coopération entre le festival de BD de Bellegarde et Salon du Livre de Genève ;
 - o réseau Genevois-biblio, avec un appui sur les équipements structurants, l'accès à la lecture publique, notamment en direction des jeunes publics, initiatives variées autour du livre,
- Le spectacle vivant : développé autour des centralités, avec un rayonnement vers les infrastructures moyennes qui, elles-mêmes, rayonnent vers des structures plus petites, en recherchant à chaque fois que possible les spécificités de chacune pour des actions complémentaires,
- Les festivals : nombreux sur le territoire, une mise en synergie à privilégier,
- La diversité culturelle : culture urbaine, cultures locales, historique, traditionnelle...

Ainsi la grille évoquée ci-dessus servira de critère pour tout projet émergeant au CDDRA du Genevois français. Stratégiquement, le Genevois français peut s'appuyer sur les éléments suivants :

- La mise en réseau s'oriente davantage vers le confortement des équipements existants que vers le développement d'une offre pour de nouveaux équipements (excepté l'achèvement du maillage du territoire).
- Développer ce qui fait la force du territoire aujourd'hui ; un exemple avec la lecture publique (médiathèques) et tradition littéraire (Rousseau, Voltaire, Butor, etc) ; la création culturelle.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- ***Favoriser le déploiement de la culture et mettre en réseau les équipements du Genevois français en s'adossant aux pôles structurants, assurer le rayonnement des grands équipements et garantir le maillage territorial au travers des équipements périphériques.***
- ***Développer l'action culturelle en s'appuyant sur les points forts du territoire. Exemple : la lecture publique (médiathèques) et la tradition littéraire (Rousseau, Voltaire, Butor,...) en creusant les pistes suivantes : carte d'abonnement unique à l'échelle de l'agglomération (fond mutualisé) ; le développement de l'accès à la lecture publique en desservant les territoires moins urbains (ex. bibliobus) et en se positionnant sur les flux (gares CEVA) ; l'association des lieux d'histoire et la littérature ; le raisonnement en termes de filières (professionnels, lecteurs, événements...)***

3.2 Adapter l'offre de services (santé, petite enfance..) aux évolutions démographiques

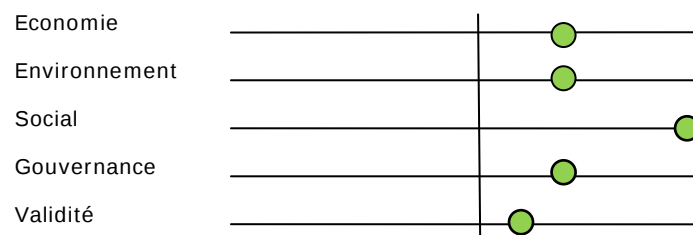
La forte croissance démographique que connaît le territoire est d'abord due à l'arrivée de jeunes actifs avec enfants, venant profiter de son dynamisme économique. Or, l'offre de services a du mal à suivre cette affluence. Les moyens déployés par les communes, bien que réels, sont insuffisants face aux besoins des familles, il en résulte une pénurie de structures d'accueil pour la petite enfance. De plus, le coût élevé de la vie localement entraîne des tarifs de garde par les assistantes maternelles élevés.

Certaines professions médicales sont moins présentes, du fait de l'attractivité des salaires proposés en suisse, et de l'affluence de la clientèle suisse. Comme dans de nombreux territoires, il est à craindre que les espaces ruraux les moins peuplés deviennent de vrais déserts médicaux.

Le Genevois français est globalement jeune, par rapport aux territoires français (16,4 % de + de 60 ans contre 21 % en Rhône Alpes). Le vieillissement de la population se fera pourtant sentir et ce, même si l'arrivée de jeunes actifs tend à ralentir ce phénomène. Et pourtant, l'offre d'équipements dédiés aux personnes souffrant d'un handicap, ou aux personnes âgées est sous-dimensionnée. Le soutien à la création de pôles médicaux (maisons de santé), qui offrent des locaux attractifs pour les professionnels, est à développer pour les retenir sur le territoire, et ainsi garantir une offre de proximité de qualité.

Tandis que la demande de services à la personne et à l'attention des familles est soutenue, et le sera dans la décennie à venir, des moyens doivent être consacrés à l'émergence de services marchands et non marchands de façon à répondre à ces besoins tout en créant des emplois non délocalisables.

Les équipements publics sont satisfaisants, mais c'est dans la coordination des moyens permettant d'y accéder que des progrès sont à réaliser : autant d'actions directement favorables à la réduction des besoins en déplacement motorisés individuels (exemple : l'accès aux équipements sportifs). L'amélioration du maillage des services sous la forme de pôles a un effet structurant pour la planification de l'aménagement urbain sur le long terme, ce qui rejoint l'objectif de l'axe 1 'Accompagner le développement du territoire'.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe 3

AXE 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Le territoire du Genevois français présente des atouts indéniables : paysages et milieux naturels variés (montagne, plaine, montagne, forêt, prairie), biodiversité importante... L'agriculture a un rôle majeur à jouer dans le maintien de la qualité environnementale du territoire. L'étendue des espaces agricoles, quasiment 1/3 de la superficie du territoire, est un atout majeur pour tendre à moyen et long terme vers un renforcement des liens entre producteurs et consommateurs mais aussi pour conforter la place de l'agriculture en tant qu'élément constitutif de la trame verte de l'agglomération transfrontalière.

L'agriculture présente de nombreuses spécificités qu'elle a su valoriser jusqu'à aujourd'hui : des filières spécialisées (lait, maraîchage) adaptées au marché national, plusieurs labels de qualité pour la valorisation du lait, des fruits à pépin, etc. Le Parc Naturel du Haut-Jura est également un atout pour le développement d'une agriculture ancrée dans son territoire. La Suisse voisine offre un débouché économiquement attractif pour les producteurs situés en zone franche. En parallèle, de plus en plus de structures sous forme d'agriculture alternative se développent pour répondre à la demande des consommateurs.

Les forêts du territoire disposent d'un capital bois important et susceptible de répondre aux besoins en bois d'œuvre et en bois d'énergie, dans le cadre d'une gestion durable. Néanmoins, des difficultés structurelles rendent cette ressource peu disponible (problème d'accessibilité, exploitation difficile, morcellement). Outre ce rôle de production, les forêts du territoire ont une importance toute particulière dans les services qu'elles offrent : préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, protection contre les risques naturels, lieu de détente pour les habitants.

Ainsi, les espaces agricoles et forestiers jouent un rôle d'accueil pour les promeneurs et amateurs de sports de pleine nature, dans des espaces de production qui mériteraient d'être aménagés en conséquence dans les secteurs les plus exposés.

Les grands enjeux agricoles et forestiers portent sur :

ENJEUX AGRICOLES

- **Reconnaître la place de l'agriculture dans le projet territorial de l'ARC syndicat mixte et dans le CDDRA** : renforcer le lien social entre habitants et agriculteurs, permettre à l'agriculture de se développer ;
- **Préserver le foncier agricole** au nom des rôles de l'activité agricole dans son contexte territorial (articulation de la démarche InterSCOT avec les outils SCOT et PLU) ;
- Réorienter la production en direction de **la demande locale** pour les cultures spécialisées et les produits frais, inclure les outils de transformation et de valorisation, développer l'offre pour le marché local de produits bio ;
- Reconnaître la **multifonctionnalité des espaces** de production (et notamment leur fonction environnementale et d'entretien de l'espace).

ENJEUX FORESTIERS

- **Améliorer la disponibilité du capital de bois d'œuvre et bois énergie** pour répondre à la demande locale : desserte forestière adaptée par un schéma de desserte, réorganisation foncière des propriétés privées (identification des propriétaires...) ;
- **Grouper les actions de gestion forestière** pour mobiliser, exploiter la ressource et reboiser : investissements, infrastructures de valorisation des produits bois, reboisement

etc. pour améliorer la rentabilité de l'exploitation forestière et donc susciter l'intérêt de son exploitation pour les propriétaires privés ;

- **Intégrer le rôle multifonctionnel des forêts** dans le projet de territoire : réflexion intégrant les différents usagers dans le cadre d'une démarche intégrée, globale (chasse sur les Voirons, fréquentation touristique, etc.).

⇒ **3 orientations** déclinent cet axe stratégique.

4.1 Conforter l'agriculture à partir de ses atouts

S'il existe des activités arboricoles et de maraichage, le territoire est avant tout spécialisé vers les productions laitières et fromagères (400 exploitations sur 850 recensées). Les filières sont structurées autour de nombreuses Appellation d'Origine Contrôlée (Reblochon, Abondance, Comté, Bleu de Gex...). Elles contribuent à la réputation du territoire et de son rayonnement culturel et ont des effets d'entraînement important sur les industries de transformation, la restauration ou le tourisme. Malgré des contraintes de production, liées à une réglementation exigeante, notamment suisse, les productions agricoles sont en moyenne plus rémunératrices que sur le reste de la Région.

L'agriculture a besoin d'être confortée dans ce qui fait sa force aujourd'hui : des filières spécialisées, compétitives. Pour cela elle a besoin d'outils de transformation adaptés : par exemple des bâtiments en alpage, des lieux d'abattage, de transformation et de commercialisation des produits.

Pour répondre à la demande des consommateurs, il s'agit d'aider l'agriculture à adapter son offre de produits à la demande de la clientèle locale importante : près de 350 000 habitants français et 500 000 suisses voisins. Cela se traduira par une structuration de l'offre et une mise en réseau des producteurs et des professionnels de la restauration hors domicile.

A la base de l'ensemble de ces réflexions, il sera nécessaire d'avoir une stratégie foncière agricole pertinente pour assurer à l'agriculture la pérennité de ses emplois, qu'il convient d'accompagner par des stratégies renforcées de soutien à la transmission et à la création d'exploitations.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- Accompagner le **développement des filières ainsi que les circuits courts**
- Etablir une **stratégie foncière de long terme** (pilotee par les collectivités locales en articulation des outils InterSCOT, EPF, SAFER...)

4.2 Développer, dynamiser et valoriser les filières bois locales

Alors que les surfaces boisées recouvrent 44 % de la superficie du territoire, la production n'est valorisée qu'à un tiers de son potentiel, soit 0,6 sur 1,8 millions de m³. Comme dans la plupart des massifs rhônalpins, la filière-bois souffre de l'accessibilité à la ressource (pente, altitude) et d'un manque de structuration exacerbée par l'émiettement de petites parcelles, aux ¾ privées. La filière bois a besoin de passer un cap pour valoriser la ressource potentielle, sous exploitée aujourd'hui.

Pour cela, il s'agit de dédier des moyens à l'animation, pour qu'elle se structure et développe des projets collectifs. Il s'agit de créer des dispositifs permettant de remédier aux principaux freins à l'exploitation, à savoir le morcellement de la forêt privée, l'amélioration de la desserte des massifs.

Compte tenu du volume de ressource en bois disponible et de l'accroissement des besoins inhérent à la croissance envisagée, il est nécessaire de dynamiser l'exploitation forestière pour la production d'énergie, et l'utilisation de bois d'œuvre. Alors qu'il existe déjà 20 chaufferies collectives, il est vraisemblable que la demande explose dans les années à venir compte tenu des engagements des collectivités locales sur la réduction de leur consommation d'énergies fossiles et leur souhait de favoriser la production d'énergies issues des ressources locales. L'essor des Plans Climat Territoriaux, sur le périmètre du Genevois français et la démarche transfrontalière du Schéma de Cohérence Energie-Climat Territorial (SC²ET), devraient contribuer à l'impulsion de cette dynamique.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- *Encourager les dispositifs de gestion collective des forêts*
- *Accompagner **la filière bois***

4.3 Développer une gestion concertée des espaces naturels, agricoles et forestiers

Les milieux naturels et agricoles sont riches et variés, mais menacés principalement du fait de leur fragmentation et artificialisation. C'est pourquoi, il est important de retrouver dans les espaces cultivés des supports de biodiversité complémentaires aux espèces présentes naturellement. Pour cela, une gestion concertée des espaces est encouragée par des expériences pilotes : réseau d'espaces agro-environnementaux..., amenées à être ensuite étendues à l'ensemble du territoire.

D'un point de vue purement économique, l'agriculture représente 1 500 emplois directs, ce qui dans l'absolu est faible. En revanche, elle est source de nombreux services qui participent pleinement à l'attractivité du territoire et à la qualité de son cadre de vie. L'entretien des alpages par les troupeaux bovins est essentiel pour lutter contre la fermeture des paysages et l'enfrichement. Les espaces agricoles, qui recouvrent 35 % de la surface du territoire, doivent donc être appréhendés dans leur globalité : espaces de production, de valorisation environnementale, voire de cadre à un réseau de chemins de promenade. Pour cela, ils doivent faire l'objet d'actions de sensibilisation et/ou d'aménagements, indispensables pour que la fréquentation de proximité ne soit pas une contrainte trop forte pour les agriculteurs. La coexistence des usages de ces espaces peuvent être valorisées et pérennisées, via des dispositifs innovants.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- *Accompagner le réseau d'**espaces agro-environnementaux***
- *Accompagner **les initiatives sur la coexistence des usages des espaces***

Le volet PSADER fait l'objet d'un document dédié. Se reporter à ce document pour plus de détails sur les pistes d'actions.

Bien que dynamique, l'activité agricole et forestière est aujourd'hui structurée pour répondre à une demande nationale et en direction des pays voisins. Fort de cette compétitivité, pour répondre aux attentes de la société civile, c'est à dire une offre de produits locaux, sains et de qualité, le PSADER vise à repérer les potentialités économiques permettant de réorienter une partie de la production à destination des marchés locaux.

Le PSADER a pour objectif de renforcer la pérennité des emplois agricoles et forestiers, et de développer les activités annexes de services ou de produits transformés, favorisant ainsi la dynamique de l'économie locale. D'un point de vue environnemental, hormis l'amélioration d'une offre de produits frais plus intéressants sur le plan nutritionnel, l'objectif est de renforcer les liens entre les habitants et les agriculteurs ou les forestiers qui assurent directement l'entretien du cadre de vie.

Face à la demande croissante d'espaces de respiration, dans le souci de la mise en cohérence des attentes de tous les publics, l'objectif est de renforcer les liens par l'amélioration de la connaissance et les échanges avec les producteurs.

Le soutien à la création d'un espace test agricole, projet ambitieux et innovant qui mérite largement un accompagnement financier (gage de réussite pour la pérennité de l'opération et sa reproductibilité), est un signe des attentes sociétales vis-à-vis de l'activité de production agricole.

En filigrane de son programme d'actions, le PSADER sera attentif à un respect constant de son environnement, de la protection de la biodiversité et les aides seront conditionnées à des pratiques respectueuses des sites et favorables à la biodiversité.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe 4

AXE 5 : RENFORCER LES FONCTIONS D'AGGLOMERATION ET DE CENTRALITE

Annemasse Agglomération, dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité urbaine de l'agglomération franco-valdo-genevoise, est une centralité de 1^{er} ordre compte tenu de son poids démographique (plus de 70 000 habitants) et de son statut de communauté d'agglomération. C'est aujourd'hui la seconde polarité de l'agglomération franco-valdo-genevoise après Genève.

L'agglomération d'Annemasse supporte les charges classiques des fonctions d'agglomération liées à son caractère très urbain mais elle supporte également des contraintes spécifiques liées à la configuration particulière du Genevois français. Le Genevois français a choisi de saisir le dispositif CFAC pour répondre aux spécificités de l'agglomération annemassienne. Cette CFAC s'inscrit dans les grandes orientations du CDDRA mais vient préciser leur déclinaison pour la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons.

A souligner qu'Annemasse Agglo a entamé une réflexion sur ses spécificités autour de 4 axes de développement stratégiques pour l'agglomération et le territoire:

- le développement urbain (en lien avec l'axe 1)
- la cohésion sociale (en lien avec l'axe 3)
- l'innovation environnementale (en lien avec l'axe transversal et l'axe 1)
- le rôle moteur à l'échelle du Genevois français: rayonnement expérimentation, capitalisation...

Les projets inscrits dans la CFAC devront ainsi tout à la fois

- répondre à ces axes stratégiques
- avoir un rayonnement au moins intercommunal
- présenter une transversalité thématique et territoriale

Annemasse Agglo veillera à exprimer sa solidarité vis-à-vis des autres territoires. Celle-ci pourra s'exprimer par le portage d'actions transversales, de projets expérimentaux qui intéressent les autres territoires ou de projets rayonnants qui leur bénéficieront.

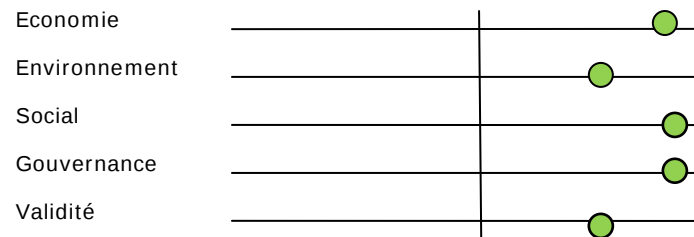
Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- La maîtrise du développement territorial : le développement urbain passe par le développement d'outils opérationnels innovants pour le portage d'opérations urbaines complexes type Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA, dimension expérimentale pour le reste du territoire). Les expérimentations menées par Annemasse Agglomération peuvent servir de base à des transferts d'expériences vers les autres membres du Genevois français, des coopérations pouvant d'ailleurs être établies dès le démarrage de l'opération. Enfin le développement des mobilités douces et des services à la mobilité est consubstantiel de la maîtrise du fait urbain.

- L'impulsion d'un développement économique et urbain avec la promotion du tourisme d'affaire, l'installation et l'accompagnement d'un pôle ONG (rayonnement du territoire), l'accueil éventuel d'un équipement culturel transfrontalier, l'accompagnement du tram, mobilité douce : vélo..

- La garantie d'un accès pour tous aux services avec le développement d'équipements structurants pour le territoire : sites rayonnants et autres manifestations culturelles (le thème du livre, projet fédérateur avec d'autres membres de l'ARC) ; la cohésion sociale relève également de la centralité qui supporte des équipements « structurants », et emmène une démarche intégratrice / de structuration avec des initiatives sur le logement social, un centre d'hébergement d'urgence, l'accueil de jour...

La CFAC est complémentaire de plusieurs axes du CDDRA. C'est une opportunité pour renforcer l'attractivité économique du Genevois français, limiter les incidences d'un développement urbain non hiérarchisé, pour une meilleure prise en compte des exigences sociales de toutes les populations. En ce sens, la CFAC est une réponse adaptée au contexte propre à la centralité d'Annemasse Agglomération, ainsi qu'aux centralités en devenir amenées à se structurer dans les années à venir. A terme, la CFAC est un outil au service du renforcement des liens, du partage d'expérience, dans le but de renforcer une gouvernance commune à l'échelle du Genevois français.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe 5

AXE TRANSVERSAL : GARANTIR LES CONDITIONS CADRES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le Genevois français est l'objet de tendances lourdes qui imposent un cadre à son développement dans toutes les thématiques. L'objectif d'une agglomération durable impose une lecture de l'ensemble des interventions du CDDRA au regard des 4 piliers du développement durable : développement économique, environnement, solidarité sociale et gouvernance.

La garantie de cette durabilité sur le Genevois français impose un effort particulier sur la préservation d'un environnement aujourd'hui sous pression. Le succès de cette entreprise requiert dès lors une gouvernance renforcée du Genevois français dans sa structuration politique et les modalités de participation de l'ensemble de ses acteurs.

Le Genevois français est en effet particulièrement vulnérable aux problématiques énergétiques et climatiques. Le territoire est fortement consommateur d'énergies fossiles et dépend donc du cours des produits pétroliers en raison notamment de la forte motorisation des ménages, de la prédominance d'un habitat individuel et diffus, ou de la disjonction entre activités, services et logements.

Ce seront les ménages les plus fragiles qui seront les plus pénalisés. Selon l'INSEE, les dépenses énergétiques (logement + transport) des 20 % des ménages qui ont les plus faibles moyens englobaient 10 % de leurs revenus contre 7 % pour les 20 % des ménages les plus aisés. Se conformer aux objectifs européens du 3*20 (réduction de 20 % de la consommation d'énergie, réduction de 20 % des émissions des Gaz à Effet de Serre, passer à 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation) est donc d'abord une nécessité sociale - avant d'être environnementale - pour lutter contre le phénomène de précarisation énergétique.*

Si le territoire participe au changement climatique en raison de ses émissions de GES, il en est également une victime potentielle. Un réchauffement de quelques degrés pourrait avoir des effets multiples - et difficilement quantifiables - sur la santé, les milieux naturels, les activités économiques : tourisme, agriculture, industries, ou les ressources locales (eau, air, biodiversité...). Toutefois, le territoire possède des atouts pour notamment améliorer son autonomie par des ressources renouvelables : hydroélectricité, solaire, bois-énergie, éolien... qui deviendront des sources de revenus et d'emplois importants. Au-delà d'actions structurantes, la lutte contre le changement climatique passera par un changement radical des comportements.

Agir localement en faveur du climat, de la qualité de l'air, et de la réduction des consommations énergétiques passe par la déclinaison à l'échelle EPCI d'un plan d'actions défini à l'échelle d'agglomération. Il s'agira de coordonner la stratégie de mise en œuvre côté français du SCET transfrontalier d'agglomération.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans ce cadre :

- ***La définition d'une politique Energie-Climat territoriale : dans le cadre du Grenelle 2, les membres du Genevois français peuvent se doter d'outils d'aide à la décision dans la mise en place de leurs PCET respectifs. Une démarche d'animation sur les thématiques Energie/Climat à l'échelle du Genevois français peut résulter en des préconisations opérationnelles par la construction d'un cadre de référence (le Schéma de Cohérence Climat/Energie Territorial -SC²ET- de périmètre d'agglomération).***
- ***L'accompagnement d'opérations innovantes et exemplaires.***

L'atteinte d'un objectif d'agglomération durable sur le Genevois français requiert un renforcement significatif de la gouvernance au regard de la complexité institutionnelle du bassin franco-valdo-genevois. Le périmètre CDDRA du genevois français se compose de 115 communes, regroupées en 10 EPCI situés à cheval sur deux départements. A cela s'ajoute une multitude de Syndicats Mixtes, de projets de territoires, ou de périmètres issus de politiques contractuelles ou d'outils de gestion.

Il revient aujourd'hui à l'ARC de gérer cette diversité en garantissant une meilleure coordination de ses membres et des dispositifs relatifs à l'aménagement du territoire. Les collectivités françaises doivent pouvoir apporter une vision concertée pour développer les partenariats avec la Région Rhône-Alpes, les cantons de Genève et de Vaud, tous parties au Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, ainsi qu'avec les périmètres voisins de Haute-Savoie et de l'Ain.

Pour capitaliser les réflexions qui ont lieu à l'échelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, il s'agit de définir un projet de territoire fédérateur autour des problématiques transversales et des intérêts communs. Les choix qui doivent s'opérer à l'échelle de l'ARC syndicat mixte nécessitent un mode opératoire fonctionnel à l'échelle des collectivités.

Progressivement, la mise en œuvre du Projet d'agglomération n°1 et de la prochaine génération du Projet d'agglomération nécessite un renforcement du rôle de l'ARC en tant que structure porteuse des choix effectués localement. L'animation territoriale doit intégrer l'échange avec la société civile et l'information du grand public. Le rôle du Conseil Local de Développement du Genevois français est de permettre une meilleure participation de la société civile au sein de la gouvernance.

Les pistes d'actions proposées sont les suivantes :

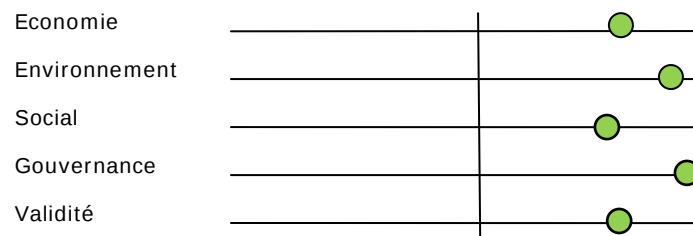
- ***Développer une équipe d'animation intégrée du Genevois français pour rencontrer les objectifs assignés par la Charte de Développement Durable : suivi, évaluation, adaptation du CDDRA, animations thématiques.***
- ***Assurer la participation de la société civile par l'appui du Conseil Local de Développement et une communication adaptée en direction des habitants***
- ***Disposer des compétences et expertises nécessaires à l'accompagnement de la structuration du Genevois français : soutenir l'ARC dans sa démarche de structuration (expertises, études, animation de la démarche).***

La définition de conditions cadres propices au succès du Genevois français reste indispensable. L'élaboration de ce cadre préalable soutient les actions inscrites dans chaque domaine d'intervention et garantit une meilleure lisibilité du projet de territoire.

De par l'ambition d'une diminution de la dépendance du territoire aux énergies non renouvelables, les conséquences de l'élaboration du SC²ET auront des effets pérennes et bénéfiques à long terme sur la compétitivité du territoire, la santé, l'équité sociale. Cette approche est résolument transversale et œuvre pleinement dans le sens d'un développement durable du territoire.

Corrolaire de cette ambition d'un Genevois français répondant aux exigences du développement durable, la structuration d'actions communes répond aux enjeux du territoire. De plus, la logique de subsidiarité est le gage d'une optimisation des dépenses publiques au service de chacun des piliers du développement durable.

La définition de modalités de suivi et d'évaluation de chaque action du CDDRA en fait partie.



Outil régional d'évaluation du développement durable : Axe transversal

SUIVI ET EVALUATION

Le dispositif CDDRA implique la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions qui seront retenues dans la phase de programmation. Cette démarche doit accompagner le CDDRA afin de jauger efficacement les effets du contrat et d'y apporter au besoin des aménagements lors de la survenance d'avenants.

Ainsi des réponses globales pourront être apportées aux interrogations classiques des acteurs impliqués dans la procédure CDDRA, au-delà du simple suivi de la consommation des enveloppes :

- Dans quelle mesure le CDDRA et les actions réalisées concourent-elles à la réalisation des objectifs de la charte de développement ?
- Les principes de développement durable sont-ils intégrés dans la mise en œuvre du contrat ?
- Quelles sont les plus et moins-values du dispositif sur le développement local ?
- Le CDDRA permet-il d'insuffler une vision globale du développement du Genevois français ?

L'évaluation qualitative a posteriori de l'efficacité du CDDRA requiert l'identification a priori de critères spécifiques à chaque cadre d'action afin de disposer de données sur lesquelles baser l'analyse globale.

Ainsi chaque action devra comporter des indicateurs adéquats, tant qualitatifs que quantitatifs, pour un meilleur suivi des réalisations et des résultats. Les projets susceptibles d'un accompagnement financier seront confrontés à ces indicateurs bâtis à partir de l'état de départ du domaine d'intervention pour mieux mesurer les avancées attendues et obtenues.

A défaut de données disponibles sur « l'état zéro » d'un domaine d'action, l'effort sera concentré sur l'élaboration d'indicateurs d'effets et de résultats. Il convient de souligner que certaines actions viseront spécifiquement la construction d'outils de connaissance indispensables à la maîtrise des données du territoire, à l'image des travaux menés aujourd'hui par l'Observatoire Statistique Transfrontalier dans le cadre du Projet d'agglomération.

Le suivi et l'évaluation doit dépasser les simples constats financiers pour permettre une véritable appropriation du dispositif par l'ensemble des acteurs. Une attention particulière sera portée aux critères de suivi de chaque fiche-action ainsi qu'au pilotage de ce suivi. Si le Comité de Pilotage doit encore mener la réflexion sur le cadrage de l'évaluation parallèlement au travail de programmation (rythme de suivi au travers de points d'étapes, constitution d'une instance de suivi, formalisation du suivi, désignation ...), ce travail sera mené en étroite coopération avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Local de Développement qui souhaite s'investir dans l'élaboration de tableaux de bords. En effet, la recherche de l'effet levier du CDDRA exige un travail de suivi qui dépasse le cadre de l'animation générale du contrat et suppose l'association des élus, de la société civile et des techniciens pour construire un véritable outil d'aide à la décision sur l'évolution du dispositif.

CONCLUSION

Le Genevois français, par sa situation frontalière des cantons de Genève et de Vaud, connaît un contexte inédit : si la croissance de son voisinage suisse lui offre des opportunités réelles en termes de développement, les charges qui pèsent sur la périphérie française de Genève tendent à fragiliser ce territoire pourtant doté d'atouts indéniables.

Les défis de l'aménagement du Genevois français sont significatifs et l'accélération des tendances lourdes du Genevois est évidente : afflux de population, rareté du foncier, saturation de la mobilité, dégradation de l'environnement et fossé grandissant entre frontaliers et actifs payés en euros menacent le développement durable du territoire.

Les réponses du Genevois français s'incarnent au travers de la poursuite de la coopération transfrontalière et par la construction d'une identité et d'une vision commune portées par l'ARC. La structuration du territoire et une meilleure intégration de ses membres et partenaires sont les conditions préalables de la maîtrise de l'aménagement de notre territoire.

Le Genevois français est un périmètre jeune qui doit inventer les modes de gestion lui permettant de faire face aux défis régionaux. Ce travail s'effectue sur un rythme soutenu, à la mesure de l'accélération des tendances.

Le CDDRA compte au nombre des outils que le Genevois français doit mobiliser pour renforcer sa structuration et provoquer un saut qualitatif dans la définition de ses stratégies de développement. La charte de projet permet de mesurer l'éventail des nombreuses priorités que le Genevois français doit mettre en œuvre. Si cette charte couvre de nombreux domaines d'intervention sans prétendre toutefois à l'exhaustivité, le Genevois français doit rechercher l'effet levier sur chacun de ses dispositifs et traduire dans la programmation CDDRA les priorités du territoire.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AIO (services d') Accueil, Information, Orientation

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOTU : Autorité Organisatrice de Transports Urbains

ARC : Assemblée Régionale de Coopération

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEVA : RER Cornavin-Eaux Vives-Annemasse

CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

CFAC : Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité

CGD : Contrat Global de Développement

CHUS : Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale

CLD : Conseil Local de Développement

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CREAFIL : Portail des créateurs d'entreprise en Rhône-Alpes

CRFG : Comité Régional Franco-Genevois

CTEF : Contrat territorial Emploi Formation

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (urbanisme)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPF : Etablissement Public Foncier

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FAO : Feuille d'Avis Officiel (de la République et Canton de Genève)

GECT : Groupement Européen de Coopération Transfrontalière

GES : Gaz à Effet de Serre

GLCT : Groupement Local de Coopération Transfrontalière

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GPRA : Grand Projet Rhône-Alpes

ONG : Organisations Non Gouvernementales

OST : Observatoire Statistique Transfrontalier

PACA : Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAFVG : Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois

PCET : Plan Climat Energie Territorial
PIB : Produit Intérieur Brut
PFIL : Plates-Formes d'Initiative Locale
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plan Local de l'Urbanisme
P+R : Parking Relais
PRADR : Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural
PSADER : Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural
PSD : Projet Stratégique de Développement
PEM : Pôle d'Echange Multimodal
PME / PMI : Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PNR : Parc Naturel régional
PUI : Projet Urbain Intégré
S2C : Société Civile du Chablais (CLD du Chablais)
SIG : Système d'Information Géographique
TCSP : Transport en Commun en Site Propre
TIM : transport Individuel Motorisé
TPE : Très Petites Entreprises
RH : Ressources Humaines
SA : Schéma d'agglomération
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SECURISERA : dispositif Sécuriser l'Emploi en Rhône-Alpes
SC²ET : Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial
SCOT : Schéma de COhérence Territorial
SPLA : Société Publique d'Aménagement Local
TIC : Technologies d'Information et de Communication